



Office de la propriété
intellectuelle
du Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

Canadian
Intellectual Property
Office

An Agency of
Industry Canada

LE DÉFI DU NOUVEAU MILLÉNAIRE

Rapport annuel 1999-2000

Reginald A. Fessenden

Brevet

1900



Radio diffusion



Compagnie D. Moore Itée

Cuisinière en acier

Dessin industriel

1912

Dr. Frederick G. Banting
et Dr. Charles H. Best

Brevet

1921



Insuline



Dr. A. Brown, Dr. T.G.H. Drake
et Dr. F.F. Tisdall

Brevet et marque de commerce

Pablum

1930

Joseph Armand
Bombardier
Brevet et
marque de
commerce

1945

Motoneige
à chenilles B-12



Masque de gardien de but

Jacques Lanté

Dessin industriel

1959

La Compagnie
des chemins de fer
nationaux du Canada

Marque de commerce

1960



Train CN

Gabrielle Roy
Ces enfants
de ma vie



Gabrielle Roy

Droit d'auteur

Oeuvre littéraire

1977

Canadarm

Brevet

Canada

1980



Canadarm



1999

Nunavut

Marque de commerce

OPIC



CIPO

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)

Rapport annuel 1999-2000
Le défi du nouveau millénaire

Cette publication est disponible électroniquement à partir du site Web de l'OPIC :
www.opic.gc.ca

Vous pouvez aussi obtenir cette publication sur demande sous une forme adaptée à vos besoins particuliers.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le :

Centre de services à la clientèle
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
50, rue Victoria
Bureau C-229, 2e étage
Hull (Québec) K1A 0C9
Téléphone : (819) 997-1936
Télécopieur : (819) 953-7620
Internet : www.opic.gc.ca
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca

Heures d'ouverture : 8 h à 16 h 45

Pour obtenir des exemplaires de ce document, veuillez communiquer avec le :

Centre des publications
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9
Téléphone : (819) 953-5054
Télécopieur : (819) 953-8998

Publié aussi en anglais sous le titre : *Annual Report 1999-2000*
Marching Into the New Millennium

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Industrie Canada) 2001
N° de catalogue RG41-2001
ISBN 0-662-65242-8
53498B

Autorisation de reproduction

Sauf indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en totalité ou en partie et par tout moyen, sans frais et sans autre autorisation de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée, dans le but d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit identifié comme étant la source de l'information et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle de l'information reproduite ni comme ayant été faite en association avec l'OPIC ou avec l'approbation de celui-ci.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication dans un but commercial, veuillez envoyer un courriel à :
copyright.droitdauteur@pwgsc.gc.ca

Note : Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.



50 p. 100 de
papier recyclé dont
20 p. 100 de fibre
post-consommation.



Rapport annuel 1999-2000

**Le défi du
nouveau
millénaire**

www.opic.gc.ca

**Vision,
mission
et valeurs de l'OPIC**

Vision

Fournir aux Canadiens des services de propriété intellectuelle (PI) d'excellente qualité.

Mission

Accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

- **favoriser** l'utilisation du régime de la PI et l'exploitation des renseignements en la matière;
- **encourager** l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;
- **administrer** les divers volets du régime de la PI au Canada (brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels et topographies de circuits intégrés); et
- **promouvoir** les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.

Valeurs

Intégrité
Efficacité
Équité
Confiance
Respect
Amélioration continue



**Office de la propriété
Intellectuelle
du Canada**

Un organisme
d'Industrie Canada

**Canadian
Intellectual Property
Office**

An Agency of
Industry Canada

Notre engagement à l'égard du service au client

Par téléphone

Nous répondons à votre appel avec courtoisie et efficacité et, au besoin, nous indiquons la personne qui saura vous renseigner dans la langue de votre choix.

Nous enregistrons clairement, dans les deux langues officielles, les messages d'accueil de nos boîtes vocales et nous fournissons un autre numéro pour un service immédiat.

Nous prenons connaissance, au moins une fois par jour, des messages qui nous sont laissés et nous rappelons avant la fin du jour ouvrable suivant.

En personne

Nous nous occupons de vous dans les trois minutes suivant votre arrivée, et ce, dans la langue officielle de votre choix, durant les heures normales de bureau.

Nous vous dirigeons ou accompagnons, au besoin, dans les cinq minutes suivantes, vers la personne qui saura répondre à votre demande de renseignement.

Nous faisons en sorte que vous puissiez rencontrer un spécialiste dans les 20 minutes suivant votre arrivée.

Correspondance générale

Nous correspondons avec vous dans la langue de votre choix.

Nous répondons à votre correspondance dans les quatre semaines suivant sa réception, ou nous vous expliquons le motif du retard.

Suggestions

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur nos services et à nous suggérer des façons de les améliorer.

Si vous avez des questions ou des plaintes à formuler et si vous ne pouvez régler le problème avec la personne avec laquelle vous avez traité, vous pouvez demander à parler à son superviseur ou à son directeur.

Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont le superviseur ou le directeur a traité votre demande, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone ou par la poste. Nous nous engageons à vous donner une réponse dans les 10 jours ouvrables suivants.

Si vous êtes satisfait du service, veuillez nous en informer!

Comment nous joindre

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Place du Portage I
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9

Renseignements généraux : (819) 997-1936
Télécopieur : (819) 953-7620
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca
Site Web : www.opic.gc.ca

Canada



Table des matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT. 2

INTRODUCTION. 4

FAITS SAILLANTS 5

- Gestion financière. 5
- Passage sans heurt à l'an 2000 5
- Connectivité 5
- Accroissement de la demande 5
- Délais d'exécution 5
- Transformation des activités 5
- Nouveau Centre de services à la clientèle 6
- Prestation électronique de services 6
- Examen législatif 6
- Fierté et dévouement des employés 6
- Sur la scène internationale 6

SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Brevets. 7
- Commission d'appel des brevets 9
- Marques de commerce 10
- Commission des oppositions des marques de commerce 12
- Droits d'auteur. 13
- Dessins industriels 14
- Topographies de circuits intégrés 15
- Information 16

AUTRES DIRECTIONS

- Planification, finances et administration 18
- Services informatiques 20
- Ressources humaines 24
- Planification, affaires internationales et réglementaires 26

RAPPORTS ET ÉTATS FINANCIERS

- Rapport des vérificateurs 29
- Rapport de gestion. 30
- États financiers. 31
- Notes aux états financiers. 37
- Recettes par secteurs d'activité. 41

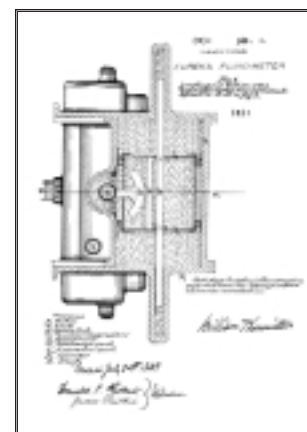
STATISTIQUES 42

NORMES DE SERVICE À LA

CLIENTÈLE DE L'OPIC 46

APERÇU DE L'OPIC. 50

- Organigramme 50
- Données démographiques 51
- Équipe de gestion. 52
- Conseillers régionaux 53



William Hamilton
Debitmètre Eureka,
Premier brevet du Canada, dessin n° 1

MESSAGE DU PRÉSIDENT



À l'arrivée du nouveau millénaire, notre pays célébrait avec fierté la richesse et la diversité de sa prépondérance dans un certain nombre de domaines de grande envergure, allant de la recherche de pointe sur le diabète aux systèmes de vision spatiale, en passant par les communications, l'informatique et la musique. La constellation des découvertes canadiennes comprenait entre autres le téléphone, la motoneige, le Pabulum, la machine à laver et Quelques arpents de pièges.

J'ai eu la chance d'assumer le poste de président à un moment aussi crucial dans l'histoire de notre pays. Je suis heureux de déclarer que j'ai hérité d'une organisation dont la direction travaillait d'arrache-pied pour faire en sorte que l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) fasse son entrée dans le nouveau siècle en tenant d'une main ferme ses leviers financiers. En outre, des méthodes d'administration avisées faisaient ressortir l'importance de continuer de mettre l'accent sur l'amélioration du service à la clientèle et de la formation des employés.

L'OPIC répond à la demande de la clientèle concernant la diffusion efficace et rapide d'informations grâce au développement constant de produits et de services Internet, en plus de bases de données et de publications électroniques en ligne.

J'ai constaté que l'OPIC effectue la transition à une économie axée sur le savoir en procédant de pair avec le mandat et la mission d'Industrie Canada et du gouvernement fédéral. Nous sommes liés de très près à la mise en oeuvre du commerce électronique pour faire du Canada un pays branché et favoriser ainsi la prospérité économique et la sensibilisation de la population à la propriété intellectuelle (PI).

L'OPIC s'est lancé dans son deuxième plan d'activités quinquennal (1999-2004) à titre d'organisme de service spécial en avril 1999. Cette année cru-

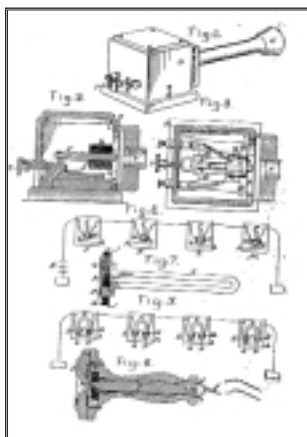
ciale a été caractérisée par d'intenses préparatifs en vue de l'arrivée du nouveau millénaire. La menace que faisait peser le « bogue » sur nos systèmes de bureau hautement informatisés a nécessité la mise sur pied d'un comité pluridisciplinaire composé d'employés spécialisés.

Ces employés ont travaillé avec diligence pendant plus d'un an pour faire en sorte que, quoi qu'il advienne, il n'y ait pas d'interruption de deux activités prioritaires : la délivrance ainsi que l'enregistrement des droits de PI. Grâce à nos minutieux préparatifs et à l'anticipation d'un vaste éventail de problèmes susceptibles de se poser, nos principales fonctions opérationnelles n'ont connu aucun soubresaut.

L'OPIC continue de s'efforcer de devenir un « employeur de choix ». Dans le milieu en constant changement où nous évoluons, nos atouts les plus précieux demeurent la compétence et le dévouement du personnel, ainsi que leur aptitude à travailler ensemble d'une manière efficace. Les chances que notre personnel maintienne et améliore nos services n'ont jamais été aussi bonnes. Le programme de renouvellement des ressources humaines donne lieu à l'établissement de stratégies de recrutement et de maintien en poste d'employés hautement qualifiés. Ce programme permettra à l'OPIC de continuer à fournir un excellent service dans un marché du travail des plus concurrentiels.

La PI est devenue un élément clé de la stratégie qu'applique Industrie Canada pour affermir la capacité d'innovation du Canada. La mise en oeuvre du système de dépôt électronique pour tous les secteurs d'activité de l'OPIC est une mesure novatrice marquante qui a accéléré les efforts déployés par le gouvernement pour s'assurer que les Canadiens connaissent le succès dans l'économie du savoir.

Vu la forte augmentation de la demande en services concernant les droits de PI, nous avons concentré notre attention sur le service à la clientèle et sur la satisfaction de cette dernière. Les normes de service de l'OPIC font l'objet d'un examen permanent, et nous cherchons à apporter d'autres améliorations sous la forme d'une diminution des délais de traitement, ainsi que du système de dépôt électronique.



Alexander Graham Bell
Téléphone

Au plan des activités internes, l'OPIC est tout à fait aligné sur les objectifs d'Industrie Canada et du gouvernement fédéral, en favorisant l'utilisation de systèmes en matière de PI et l'exploitation d'informations relatives à la PI de manière à accélérer le développement économique du Canada dans un monde axé sur le savoir.

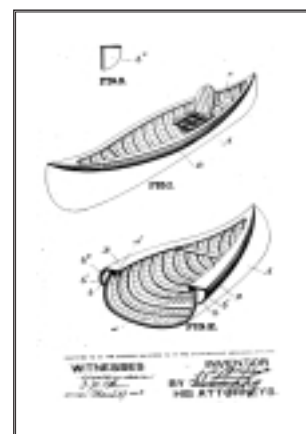
Au plan des activités externes, nous avons affermi les communications avec nos principaux partenaires et avons constaté que nos services en ligne avaient de plus en plus de succès. Nous avons établi un accès à guichet unique par l'entremise de notre nouveau Centre de services à la clientèle, qui a regroupé les installations de la section des demandes de renseignements et les salles de recherches des secteurs d'activité. Des améliorations ont été apportées au cadre de la PI : nous avons établi un programme relatif à l'établissement d'un projet de loi omnibus sur la propriété intellectuelle, des dispositions réglementaires révisées en matière de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels ont été adoptées.

Comme l'a déclaré mon prédécesseur, Tony McDonough, il y a un an de cela, l'OPIC semblait prêt à relever les défis qui sont propres à un monde des affaires de plus en plus branché et concurrentiel. L'OPIC l'est toujours – et je suis reconnaissant à Tony McDonough d'avoir contribué à une organisation exemplaire dont j'ai l'intention de consolider et d'améliorer la solide réputation. Je sais que je pourrai compter sur l'appui des employés et sur la collaboration des clients en faisant notre entrée dans le nouveau millénaire, animés d'une vigueur et d'une détermination renouvelées.

Président, commissaire aux brevets et
registraire des marques de commerce,



David Tobin



T. Chestnut
Chambre à air pour bateau ou canoë

INTRODUCTION

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) est directement visé par le changement de culture fondamental qui est en train de s'opérer au sein du gouvernement fédéral dans sa prestation de services aux clients et aux citoyens. En tant qu'organisme de service spécial (OSS), doté du pouvoir d'exploiter un fonds renouvelable, l'OPIC appuie et s'emploie à transposer dans les faits l'engagement pris par le gouvernement fédéral au sujet de la prestation de services axée sur le citoyen. Suivant cet engagement, les préoccupations des clients sont prises en compte à chaque étape du processus de conception et de prestation des services.

L'OPIC s'emploie également à essayer de trouver des moyens d'améliorer ses services en créant des partenariats qui contribuent à faire connaître ses produits et ses services, notamment avec des conseils de recherches provinciaux, des universités et d'autres organismes du gouvernement fédéral, tels que le Conseil national de recherches, et les Centres de services aux entreprises du Canada.

Sous cette égide, l'OPIC gère le régime de la propriété intellectuelle (PI) du Canada. Il contribue de deux façons à la croissance économique du Canada. En premier lieu, il confère ou enregistre des droits de propriété pour cinq différentes formes de PI : les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés. En second lieu, il permet au grand public de prendre connaissance des nouvelles innovations enregistrées au Canada, favorisant ainsi d'autant plus l'activité économique.

L'OPIC répond aux besoins de quatre groupes clients distincts, outre ceux du grand public :

- les demandeurs d'une protection que confère la PI;
- les agents qui représentent les demandeurs;
- les exploitants de systèmes de PI; et
- le milieu canadien des affaires.

En examinant les inventions qui sont déjà protégées, les entreprises découvrent des secteurs industriels particuliers, trouvent d'éventuels partenaires à

qui des licences pourraient être accordées, résolvent des problèmes techniques et évitent de répéter des recherches déjà effectuées.

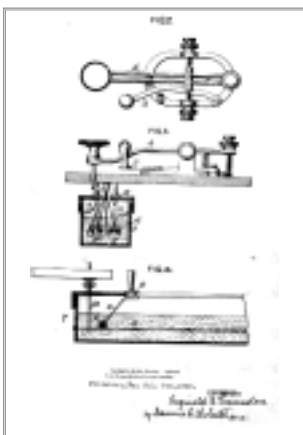
L'organisation veille à ce que le processus suivant lequel elle approuve ou rejette une demande soit transparent et équitable, et à ce que ses décisions reposent sur des bases solides et fermes. Ainsi, il existe deux mécanismes d'appel : la Commission d'appel des brevets et la Commission des oppositions des marques de commerce. Les décisions découlant de ces appels peuvent être soumises à une instance supérieure, la Cour fédérale du Canada.

L'univers de la PI étant en constante évolution, l'OPIC évalue la législation et la réglementation canadiennes applicables, et propose des modifications. En outre, il travaille en étroite collaboration avec des organismes internationaux, régionaux et bilatéraux – en particulier l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), située à Genève – en vue d'harmoniser les nombreux moyens de protéger les diverses formes de PI dans le monde entier.

Dans le cadre de ses responsabilités, l'OPIC acquiert de vastes quantités d'informations. Il conserve tous les textes et tous les dessins que contiennent les demandes de droits de PI. La plupart de ces documents sont aujourd'hui saisis dans des bases de données qui peuvent être consultées grâce à Internet et aux systèmes perfectionnés de gestion de données que l'OPIC a créés pour répondre à ses besoins et à ceux de ses clients. De plus, l'OPIC entend offrir à ses clients du Canada et de l'étranger les moyens voulus pour effectuer des transactions et des dépôts électroniques.

De cette façon, l'OPIC contribue dans une large mesure aux grands objectifs stratégiques d'Industrie Canada :

- créer un marché équitable, efficace et concurrentiel;
- faire du Canada le pays le plus branché du monde; et
- favoriser l'évolution vers l'économie du savoir.



Reginald A. Fessenden
Dispositif de signalisation sans fil

Gestion financière

L'un des principaux objectifs de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) en 1999-2000 a consisté à améliorer l'intégration de ses processus de planification financière et opérationnelle en vue de créer un cadre financier plus solidement adapté aux défis que pose la prestation des services. L'OPIC a réalisé un excédent de fonctionnement (3,3 M\$), surpassant ainsi l'objectif financier qu'il s'était fixé pour l'exercice (-3,6 M\$).

En 1999-2000, l'OPIC a amélioré ses méthodes de communication et de rapport en établissant un système trimestriel de rapports sur le rendement, de même que des processus officiels d'examen semestriel et de fin d'exercice. Ces mesures ont amélioré la capacité de l'OPIC de surveiller les progrès accomplis en ce qui concerne le respect des normes de service, ainsi que de mieux répondre aux défis relevés. Tous ces efforts sont compatibles avec l'initiative de la fonction moderne de contrôleur qu'a lancée le gouvernement, et aident l'organisation à prendre de meilleures décisions, à gérer les risques et à faire preuve de responsabilité.

Passage sans heurt à l'an 2000

La Direction des services informatiques (DSI) a mis à l'essai avec succès toutes les applications technologiques de l'OPIC dans un milieu correspondant au passage à l'an 2000, conformément aux lignes directrices d'Industrie Canada concernant la conformité à l'an 2000, et a pris part à la préparation d'un plan d'urgence complet et détaillé. Il s'agissait là d'une entreprise de taille, comprenant des travaux de planification, de consultation et d'essai méticuleux visant à garantir la compatibilité générale de tous les systèmes de l'OPIC à la fin de 1999.

Connectivité

L'OPIC a également fait de nombreux efforts pour améliorer ses relations avec les clients externes et les partenaires. Il a tenu régulièrement des consultations sur des questions de nature législative et administrative. En outre, les clients ont eu de plus en plus recours à nos services en ligne, comme les recherches dans les bases de données relatives aux brevets et aux marques de commerce, ainsi que le dépôt des demandes par voie électronique.

Accroissement de la demande

Le nombre de demandes de brevets déposées en 1999-2000 s'est élevé à 36 784, comparativement à 33 021 l'année précédente. Au cours de la même période, les demandes de marques de commerce ont atteint 42 763, par rapport à 37 336. Ces augmentations ont exercé des pressions sur les niveaux de la charge de travail et les délais d'exécution. Depuis 1994-1995, les demandes de marques de commerce ont augmenté de 50 %, tandis que celles des brevets ont connu une hausse de 33 %.

Délais d'exécution

Vu l'accroissement de la demande, l'objectif lié à la réduction des délais d'exécution constitue pour l'OPIC un défi de taille.

Brevets : Le temps qui s'écoule entre une demande d'examen et la première décision de l'examineur s'est maintenu, à environ 24 mois.

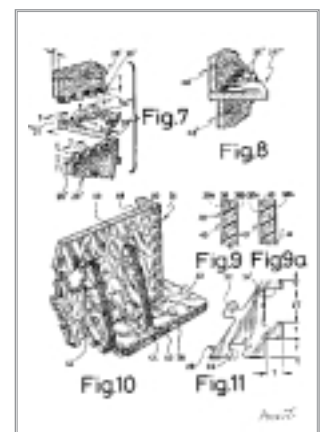
Marques de commerce : Le temps écoulé entre le dépôt et la première décision a presque doublé, passant de 4 mois à 7,7 mois en raison d'une augmentation de la demande et de la perte, au profit du secteur privé, de plusieurs examinateurs.

Droits d'auteur : Le temps écoulé entre le dépôt et l'enregistrement est tombé de 4 semaines à tout juste moins de 3,5 semaines.

Dessins industriels : Le temps écoulé pour délivrer un enregistrement est demeuré stable, à environ 12,5 mois.

Transformation des activités

Soucieux d'améliorer l'efficacité et la productivité, nous avons lancé une initiative de transformation et de restructuration des secteurs d'activité et des directions de services généraux en vue de répondre à l'augmentation du nombre des demandes et de la charge de travail.



Paul Gallant
Casse-tête tridimensionnel

Nouveau Centre de services à la clientèle

L'OPIC a également établi un accès à guichet unique, par l'entremise de son nouveau Centre de services à la clientèle. Ce service est le fruit de la fusion des salles de recherche publiques distinctes des brevets, des marques de commerce, des droits d'auteurs et des dessins industriels, du centre de ressources et de la section des demandes de renseignements.

Le Centre a répondu à 89 860 demandes de renseignements généraux, comparativement à un total de 76 064 en 1998-1999.

Prestation électronique de services

Divers services électroniques ont été mis en œuvre pour chacun des droits de PI. Le système de dépôt électronique pour les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés a été lancé. Les clients peuvent également utiliser le site Web pour effectuer des opérations, comme enregistrer des documents, acquitter des droits, envoyer et recevoir de la correspondance et enregistrer des agents.

Examen législatif

L'amélioration constante du cadre de la PI est un engagement permanent de la part d'Industrie Canada et de l'OPIC. L'OPIC a lancé une série de consultations qui mèneront à l'établissement d'un projet de loi omnibus exhaustif sur la PI. En outre, des dispositions réglementaires révisées concernant les brevets, les marques de commerce et les dessins industriels ont été adoptées en vue de faciliter l'implantation du système de dépôt électronique.

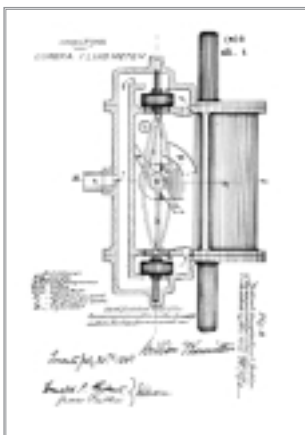
Fierté et dévouement des employés

En ce qui concerne les ressources humaines, il est ressorti des résultats de l'enquête menée auprès des employés fédéraux que le personnel de l'OPIC était fier de leur travail et avait foi en son

importance inhérente. Le personnel était d'avis qu'il faisait partie d'un bon milieu de travail et souscrivait dans une large mesure à une orientation axée sur des services à la clientèle d'excellente qualité.

Sur la scène internationale

- En mai 1999, le commissaire aux brevets par intérim ainsi qu'un représentant de la Direction de la politique de la propriété intellectuelle (DPPI), d'Industrie Canada, ont assisté à Tokyo à une réunion informelle des dirigeants d'offices de la propriété intellectuelle (OPI).
- En juin 1999, l'OPIC a organisé avec succès, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), un cours de formation d'une durée de deux semaines sur les marques de commerce, à l'intention de 12 représentants de pays d'Amérique latine et des Antilles.
- Le président par intérim a dirigé une délégation canadienne lors d'une réunion des organes directeurs de l'OMPI, en septembre 1999.
- Du 27 septembre au 1^{er} octobre 1999, l'OPIC, en étroite collaboration avec l'OMPI, a offert un cours de formation pratique sur l'administration d'un OPI à des fonctionnaires de Cuba, de l'Uruguay, du Venezuela et de l'Estonie.
- L'OPIC a participé en novembre 1999 à une réunion du Comité permanent des techniques de l'information (CPTI) de l'OMPI, où il a été question du plan stratégique de l'OMPI concernant les techniques de l'information.
- L'OPIC a joué un rôle de chef de file dans l'établissement d'un programme de réforme du Traité sur le droit des brevets (TDB).
- En mars 2000, l'OPIC a pris part à une réunion tenue à Genève sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) en vue d'assurer l'harmonisation complète des exigences du PCT avec celles de l'ébauche du TDB.



William Hamilton
Débitmètre Eureka
Premier brevet du Canada, dessin n° 2

Le Bureau des brevets reçoit, traite, classifie et examine des demandes de brevets. Il enregistre aussi des cessions ou des changements de titulaire, traite des acceptations, perçoit des frais et publie de l'information sur les brevets. Le Bureau est le principal secteur d'activité de l'OPIIC, générant à lui seul plus de 78 % des recettes de l'OPIIC.

Le Bureau a pour mandat de délivrer des brevets ce qui se traduira par l'acquisition et la diffusion d'informations techniques, et qui favorisera la création, l'adoption et l'exploitation d'inventions.

Les principaux clients du Bureau sont les demandeurs de brevets canadiens et étrangers, dont la grande majorité sont représentés par un agent de brevets. Par extension, les clients comprennent également les utilisateurs du régime de brevets, comme les tiers, les chercheurs, les scientifiques, les statisticiens et les économistes intéressés.

La liste des partenaires est vaste : des inventeurs, des entrepreneurs, des innovateurs, des spécialistes des brevets, des instituts de recherche, des organisations internationales, des universités, des offices étrangers ainsi que des associations nationales et internationales du domaine de la propriété intellectuelle (PI).

Demands

L'Office a connu une autre année de croissance constante au cours de laquelle les méthodes de travail ont été rationalisées et simplifiées afin de rendre plus efficace le déroulement des opérations compte tenu de l'accroissement du nombre des demandes. L'objectif consistait — et continuera de consister — à améliorer la qualité et l'opportunité des services. Pendant que le Bureau continue de tenter d'améliorer sa capacité de production de recettes, il s'efforce aussi de réduire sa charge de travail.

En 1999-2000, le nombre des demandes de brevets déposées a été de 36 784, par rapport au total de 33 021 l'année précédente.

Restructuration

L'embauche d'examineurs s'est déroulée de façon à répondre aux augmentations projetées sans qu'il y ait réduction des niveaux de service. D'autre part, nous avons effectué un exercice d'analyse comparative avec l'Australie afin de nous assurer que nous demeurions

compétitifs par rapport à d'autres praticiens de premier rang dans le domaine de la PI.

Délais d'exécution

Les délais d'exécution ont été maintenus par rapport à l'exercice précédent. Il a fallu quatre semaines, en moyenne, pour délivrer un certificat de dépôt ainsi qu'une cession d'enregistrement. Le temps écoulé entre la demande d'examen et la première décision de l'examineur est tombé de 24 mois à 22 mois au début de l'exercice, mais l'augmentation du nombre des demandes a mené à une légère extension de ce délai, qui était de nouveau de 24 mois à la fin de l'exercice.

Plusieurs autres objectifs relatifs aux niveaux de service ont été atteints, et les niveaux d'activité existants ont été maintenus.

Informatisation

Grâce aux ajouts les plus récents à nos services électroniques concernant les brevets, les clients peuvent maintenant, par une simple opération faite en ligne, déposer une demande de brevet, enregistrer des documents, acquitter divers frais, envoyer et recevoir de la correspondance et demander l'entrée dans la phase nationale d'une demande soumise en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Ces opérations peuvent être exécutées par l'entremise du site Web de l'OPIIC. Des instructions sur son utilisation, et même un tutoriel portant sur la manière de rédiger une demande de brevet, sont accessibles.

Motoneige à chenilles B-12



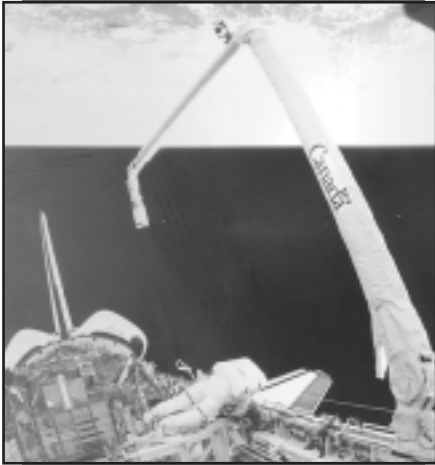
Bombardier Inc., cet énorme conglomérat du secteur des transports établi à Montréal, est reconnue pour son génie — cette société qui a débuté humblement sous la forme d'une entreprise familiale, fabrique de tout, depuis les wagons de métro jusqu'aux avions. Le fondateur, Joseph Armand Bombardier, est né dans le village de Valcourt, Québec.

J. A. Bombardier rêvait d'inventer un véhicule à moteur capable de se déplacer sur la neige et de permettre aux habitants des régions rurales et éloignées de se libérer un peu de l'isolement de l'hiver. La B-12 n'était pas son premier brevet, mais c'est ce produit, ainsi qu'un autre, qui ont assuré la prospérité de l'entreprise pendant toutes les années de l'après-guerre. Ce véhicule a servi à toutes sortes de fins : transporter des personnes et des marchandises, livrer du courrier et assurer des services ambulanciers et de sauvetage.

C'est en 1922 que J.A. Bombardier, âgé de 15 ans seulement, fabriqua sa première motoneige, un traîneau de métal ressemblant à une machine à coudre montée sur des patins. Enfant, cet inventeur prolifique avait pour habitude, semble-t-il, de mettre sa mère dans tous ses états parce qu'il passait son temps à démonter des armes, des machines à coudre et des toupies, pour voir comment ces objets fonctionnaient.

Le musée de Valcourt présente de nombreux exemples de son ingéniosité.

Canadarm



C'est le 13 novembre 1981 qu'a été lancé le « bras spatial canadien » — le robot et la réalisation technologique les plus célèbres du Canada — à bord de la navette spatiale Columbia (STS-2).

« Quand on traverse le Canada d'un océan à l'autre en neuf minutes dans une navette spatiale, on se rend compte de sa beauté et de sa diversité. »
— Julie Payette

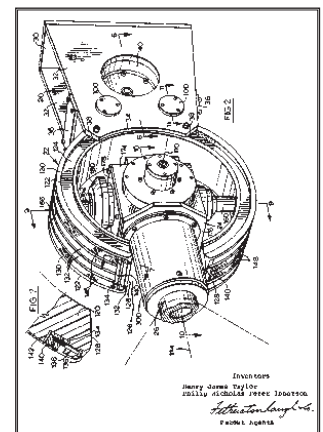
Les brevets visent les nouvelles inventions (procédé, machine, fabrication, composition de matériaux), ou toute amélioration nouvelle et utile d'une invention existante.

Des mesures de planification sont actuellement en cours pour améliorer l'automatisation du Bureau des brevets et se rapprocher ainsi de l'objectif de la réduction de la paperasserie à mesure que le Bureau met en œuvre des systèmes de dépôt et de traitement électroniques.

Examen législatif

Des modifications aux *Règles sur les brevets*, destinées à faciliter le commerce électronique et à garantir le respect des obligations internationales prévues par le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), ont été adoptées en juin 1999.

(Les activités de la Direction sont résumées dans la section portant sur les statistiques.)



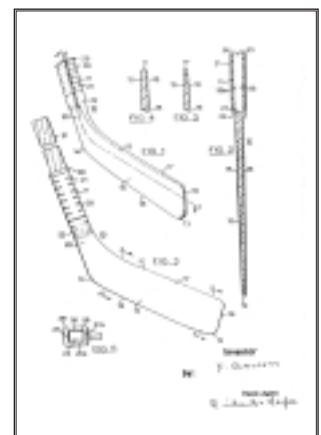
SPAR Canada
Poignée motorisée

COMMISSION D'APPEL DES BREVETS

La Commission d'appel des brevets (CAB) est chargée de ce qui suit :

- procéder à un examen de la poursuite de demandes de brevets qui ont été rejetées aux termes de la décision finale d'un examinateur de brevets. Les examinateurs rejettent les demandes pour diverses raisons, notamment l'absence de nouveauté, l'évidence et l'absence d'objet brevetable, dans le cas des demandes qui visent directement des matières vivantes, des programmes informatiques et des méthodes en vue de faire des affaires. L'examen a pour but d'assurer l'uniformité des méthodes du Bureau des brevets et d'accorder au demandeur toutes les chances de remédier aux irrégularités que peut comporter sa demande. Les procédures soumises à la Commission peuvent, à la discrétion du demandeur, comporter une audition orale. La Commission prépare à l'intention du commissaire aux brevets une recommandation qui consiste soit à appuyer l'examineur soit à renvoyer la demande à ce dernier en vue de poursuites ultérieures. Le requérant qui est insatisfait de la décision du commissaire aux brevets doit déposer un avis d'appel auprès de la Cour fédérale du Canada;
 - procéder à un examen du même genre des poursuites concernant des demandes de dessins industriels lorsque l'examineur a rejeté une demande au motif que le dessin n'est pas original;
 - régler les conflits entre deux demandeurs de brevets ou plus dont les demandes visent la même invention. Si une ou plusieurs des parties sont insatisfaites de la décision du commissaire aux brevets, elles peuvent interjeter appel auprès de la Cour fédérale du Canada;
 - assurer l'application des dispositions de la *Loi sur les brevets*, qui permettent aux tiers de soumettre les antériorités et de demander qu'un brevet soit réexaminé;
 - assurer l'application des dispositions de l'article 65 de la *Loi sur les brevets*, qui permet à un tiers de déposer une demande de licence obligatoire dans des situations où le titulaire d'un brevet aurait abusé des droits que lui confère le brevet; et
- administrer le conseil qui établit l'examen d'admissibilité des agents de brevets et de marques de commerce. Un fait saillant digne de mention, cette année, a été le nombre record de candidats qui ont passé l'examen d'admissibilité des agents de brevets.

(Les activités de la Commission sont résumées à la section portant sur les statistiques.)



Frank Bassett
Lame remplaçable pour bâton de hockey

MARQUES DE COMMERCE

La marque de commerce CN



La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) a été constituée en société par une loi du Parlement le 6 juin 1919. Dans les années 60, le symbole du CN est devenu le nouveau logo de la société, remplaçant la feuille d'érable qui identifiait la société depuis ses débuts.

Le Bureau des marques de commerce détermine si un propriétaire a le droit exclusif d'employer une marque de commerce à l'égard d'un ensemble précis de marchandises ou de services. Sous la direction du registraire des marques de commerce, le Bureau tient le registre des marques de commerce, dans lequel sont inscrites toutes les marques de commerce déposées au Canada. Le Bureau diffuse également de l'information afin de sensibiliser le public aux marques de commerce.

Les employés du Bureau examinent les demandes de marques de commerce pour s'assurer que celles-ci satisfont à toutes les exigences de la *Loi sur les marques de commerce*. Le processus d'examen, assorti d'un certain nombre de vérifications rigoureuses en vue de repérer les marques en conflit, permet de déterminer si une marque peut être déposée. Dans l'affirmative, la marque est publiée dans le *Journal des marques de commerce*, qui paraît chaque semaine. Si elle ne fait l'objet d'aucune opposition, la marque de commerce est approuvée et un certificat d'enregistrement est délivré dès qu'une déclaration d'emploi est déposée et que les frais d'enregistrement sont acquittés.

Les décisions peuvent être portées en appel auprès de la Cour fédérale du Canada.

Demandes

Le nombre des nouvelles demandes de marques de commerce que le Bureau a reçues a considérablement augmenté, passant à 42 763 en 1999-2000, comparativement à 37 336 l'année précédente.

Délais d'exécution

L'augmentation considérable du nombre des demandes a eu un effet négatif sur les délais d'exécution. Les autres sections chargées du processus de traitement des demandes sont généralement parvenues à respecter les délais d'exécution visés, mais la Section de l'examen n'a pu éviter la constitution de nombreux arriérés.

Un secteur où le Bureau des marques de commerce a vu les délais d'exécution nettement s'améliorer est la Section des cessions et renouvellements, où ils ont diminué, en moyenne, de 6 à 3 semaines.

Restructuration

Dans le but d'améliorer le service, le Bureau des marques de commerce s'emploie actuellement à simplifier le processus des marques de commerce et intensifie l'embauche d'examineurs.

Informatisation

C'est en 1999-2000 qu'a été lancé le système de dépôt électronique en ligne du Bureau des marques de commerce. Grâce à ce système, le client peut déposer une demande d'enregistrement de marque de commerce via Internet. Le système permet au client de remplir la demande, il vérifie ensuite si cette dernière est complète et il accepte qu'elle soit présentée électroniquement.

Le client a le choix de sauvegarder les informations sur son poste de travail en vue de les examiner plus tard, ou d'imprimer la demande. Lorsque le Bureau a reçu la demande électronique, celle-ci est automatiquement chargée dans le système INTREPID II* sans qu'il soit nécessaire de réintroduire les données. Ce système est avantageux à la fois pour le client et pour le Bureau.



Chemins de fer nationaux CN
Logo de marque de commerce
de la société

Le client bénéficie d'une réduction des délais d'exécution, d'une amélioration de l'exactitude, d'une diminution des coûts et d'une souplesse accrue (le système est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7). Le Bureau bénéficie du fait qu'il ne faut plus vérifier si la demande est complète, et que l'on a supprimé l'étape de l'introduction des données.

Le Bureau des marques de commerce a commencé à recueillir le fruit de ses initiatives d'informatisation. Le système INTREPID II lui a permis de consolider certains éléments des activités relatives aux marques de commerce ainsi que de réaffecter des employés dans ces secteurs pour répondre à l'augmentation marquée du nombre des demandes.

Le volet « marques de commerce » du site Web de l'OPIC a également été amélioré à la demande de la clientèle. Cette année, l'OPIC a ajouté les énoncés de pratique sur les marques de commerce ainsi que la liste des agents de marques de commerce en vue de fournir aux clients de meilleurs renseignements pour prendre leurs décisions.

Examen législatif

Des modifications ont été apportées au *Règlement sur les marques de commerce (1996)*, relativement aux nouvelles procédures de correspondance et au commerce électronique.

- * INTREPID II – Integrated Trade-marks Electronic Processing of Information and Designs (Système informatique pour le traitement des demandes d'enregistrement des marques de commerce).

(Les activités de la Direction sont résumées à la section portant sur les statistiques.)

La céréale originale pour nourrissons



À Toronto, le Hospital for Sick Children a servi de pépinière de recherche pour la mise au point du Pablum en 1930. C'est aux docteurs A. Brown, T. Drake et F. Tisdall que l'on attribue le mérite d'avoir créé la première céréale entièrement cuite et séchée pour nourrissons. Les experts reconnaissent depuis longtemps les besoins nutritifs spéciaux des jeunes enfants, et le Pablum (du latin *pabulum*, qui veut dire aliment) fut vite adopté par les nouveaux parents. Grâce à sa haute teneur en éléments nutritifs et à son temps de préparation rapide, le Pablum (brevet et marque de commerce) devint un produit de base dans le régime alimentaire des jeunes enfants.

Les marques de commerce sont des mots, des symboles, des dessins (ou toute combinaison de ces éléments), servant à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'un organisme de ceux d'un tiers sur le marché.

Armoiries



Le Nunavut est devenu le territoire le plus récent du Canada le 1^{er} avril 1999.

La Commission des oppositions des marques de commerce est formée d'un président, de quatre membres et d'un agent d'audition aux fins de l'article 45. Chacun jouit de pouvoirs délégués par le registraire des marques de commerce pour tenir des audiences et rendre des décisions dans l'une ou l'autre des procédures litigieuses suivantes, ou les deux, en vertu de la *Loi sur les marques de commerce*.

Oppositions (article 38)

Après qu'une marque de commerce a été examinée, elle est annoncée dans le *Journal des marques de commerce*. À ce moment, toute personne peut s'opposer à l'enregistrement de la marque de commerce en produisant une déclaration d'opposition. La plupart des oppositions sont fondées sur des allégations de confusion entre la marque de commerce annoncée et la marque de commerce ou le nom commercial de l'opposant.

Procédures en radiation sommaire (article 45)

Toute personne peut demander au registraire d'exiger que le propriétaire d'une marque de commerce enregistrée fasse la preuve de l'utilisation de cette dernière au Canada. Si le propriétaire ne fournit pas de réponse convenable, l'enregistrement de la marque de commerce peut être supprimé du registre des marques de commerce.

Le fait marquant au cours de l'année financière précédente a été une nouvelle diminution du nombre de déclarations d'opposition : 1 077 qui ont été déposées en 1999-2000, comparativement à 1 272 en 1998-1999 et 1 661 en 1997-1998.

Initiatives

Des consultations sur un certain nombre d'initiatives sont prévues pour 2000-2001, dont d'éventuels changements à l'actuelle politique de prorogation des délais de manière à réduire la durée du processus d'opposition.

(Les activités de la Commission sont résumées à la section portant sur les statistiques.)

Conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*, l'OPIC est chargé de l'enregistrement des droits d'auteur au Canada. Un enregistrement constitue la reconnaissance officielle par le gouvernement fédéral de la paternité d'une oeuvre. Il signifie que le Bureau du droit d'auteur a enregistré les détails relatifs au droit d'auteur et a délivré un certificat d'enregistrement.

Le Bureau du droit d'auteur tient également un registre des cessions de droits d'auteur et des licences. Ainsi, le propriétaire d'un droit d'auteur peut enregistrer son intérêt dans la propriété d'un droit d'auteur acquis aux termes d'un contrat. Une cession permet de transférer une partie ou l'ensemble des droits relatifs à une oeuvre. Un titulaire qui enregistre une cession ou une licence recevra un document officiel attestant le transfert de propriété. Les cessions qui sont enregistrées bénéficient d'une présomption de validité légale par rapport à celles qui n'ont pas été enregistrées.

Sous la direction du commissaire aux brevets et du registraire des droits d'auteur, le Bureau du droit d'auteur tient le registre des droits d'auteur. Le public peut effectuer des recherches dans ce registre en vue d'obtenir des renseignements sur des droits d'auteur précis. Le Bureau fournit cette information gratuitement au grand public.

Demands

Le nombre des demandes et des cessions de droits d'auteur a légèrement augmenté. Durant la présente année financière, le Bureau a été saisi de 7 970 demandes, comparativement à 7 235 en 1998-1999; et de 1 504 cessions, comparativement à 940 l'année précédente.

Délais d'exécution

Le délai de traitement des demandes s'est amélioré, passant de 4 à 3,5 semaines.

Examen législatif

Le gouverneur en conseil a approuvé des modifications relatives aux exceptions que comporte la *Loi sur le droit d'auteur* au sujet des bibliothèques, des musées et des archives ainsi que des établisse-

ments d'enseignement, et ce, en date du 1^{er} octobre 1999. Ces modifications ont permis au Bureau du droit d'auteur de fournir à sa clientèle *Le guide des droits d'auteur* entièrement remanié, ainsi que plusieurs circulaires d'information mises à jour et nouvelles.

Informatisation

Pour faciliter l'enregistrement des droits d'auteur au Canada, le Bureau du droit d'auteur a introduit, en novembre 1999, des mécanismes électroniques pour ses produits.

En outre, le Bureau a révisé les applications existantes concernant les droits d'auteur afin de mieux aider les clients à enregistrer leurs droits.

(Les activités de la Direction sont résumées à la section portant sur les statistiques.)

Droit d'auteur



Gabrielle Roy est une auteure de renommée mondiale, plusieurs fois primée.

Les droits d'auteur protègent les oeuvres artistiques, dramatiques, musicales ou littéraires (y compris les programmes informatiques), ainsi que trois autres objets du droit d'auteur soit : la prestation, l'enregistrement sonore et le signal de communication.

Masque de gardien de but



L'équipement du gardien de but est un bon exemple d'ingéniosité inventive et progressive. Il semble que la protection ait évolué à partir du bas, c'est-à-dire des patins. Aux tous débuts du hockey, les gardiens de but portaient peu d'équipement protecteur. C'est à mesure que les joueurs maîtrisèrent l'art de frapper la rondelle qu'il devint nécessaire de mieux se protéger. En 1929, un joueur du nom de Clint Benedict porta un masque de cuir pour protéger son nez fracturé.

Mais c'est Jacques Plante qui, en 1959, instaura la pratique du port d'un masque. Après avoir été coupé au visage, il revint sur la patinoire portant un masque en fibre de verre (dessin industriel) de sa propre conception. Plante avait défié les idées de l'époque, qui n'étaient pas en faveur de cette forme de protection. Plante produisait les masques lui-même. Il en fit plusieurs modèles pour lui-même et pour d'autres joueurs, améliorant sans cesse leur force, leur visibilité et leur légèreté. Son esprit innovateur changea le visage du jeu.

La Section des dessins industriels reçoit et examine les demandes d'enregistrement de dessins industriels soumises par des fabricants (qui peuvent être de simples particuliers ou de vastes sociétés). Elle détermine si des droits exclusifs doivent être accordés pour un dessin au Canada. Il est impossible de revendiquer la propriété d'un dessin industriel et de réclamer la protection que confère la loi contre l'imitation à moins qu'un dessin n'ait été enregistré. Le propriétaire d'un dessin industriel enregistré bénéficie d'une protection d'une durée de 10 ans, à condition que les taxes périodiques soient acquittées.

Une fois enregistrés, les dessins industriels sont rendus publics. Ils sont inscrits dans un registre tenu par la Section, qui comprend tous les dessins industriels enregistrés au Canada. Ce registre est consulté par les clients de l'OPIC en vue de préparer le dépôt de nouvelles demandes et d'évaluer les cas de contrefaçon. Il s'agit d'un outil de référence précieux, qui offre des informations historiques sur des innovations remontant à l'époque de la Confédération; il peut aussi inspirer des améliorations susceptibles d'être apportées à des dessins existants.

Demandes

Au cours des dernières années, on a assisté à une augmentation légère mais constante du nombre des demandes de dessins industriels. Au cours de l'exercice 1999-2000, la Section a reçu 3 240 nouvelles demandes.

Examen législatif

Dans un constant souci d'améliorer le service à la clientèle, la Section a déposé un nouveau *Règlement sur les dessins industriels*, qui est entré en vigueur le 15 décembre 1999. Les changements facilitent notamment la mise en place du commerce électronique et précisent les procédures à suivre pour l'enregistrement des dessins industriels.

Informatisation

Pour mieux servir la clientèle, le commerce électronique a été mis en place en novembre 1999.

En outre, la Section a remanié plusieurs formulaires de dessins industriels et mis au point un programme informatisé qui les reproduira. Ces mesures permettront de réaliser d'importantes économies grâce à une réduction des frais d'impression et des délais de traitement.

(Les activités de la Section sont résumées à la section portant sur les statistiques.)

Les dessins industriels concernent les caractéristiques visuelles touchant la configuration (forme), le motif ou les éléments décoratifs (ou toute combinaison de ces éléments), appliqués à un objet manufacturé.

TOPOGRAPHIES DE CIRCUITS INTÉGRÉS

Les topographies de circuits intégrés (TCI) sont la forme de propriété intellectuelle la plus récente. Logées dans des micro-plaquettes, les TCI sont essentielles au fonctionnement de nos industries de l'information, des communications et du spectacle. Elles sont largement utilisées dans des domaines tels que la médecine et l'aérospatiale, et se retrouvent aujourd'hui dans un nombre croissant d'appareils électroménagers et de produits électroniques.

La *Loi sur les topographies de circuits intégrés* est entrée en vigueur en 1993. Les propriétaires de TCI peuvent protéger leurs créations contre la contrefaçon au Canada en les enregistrant auprès du registraire des topographies.

Enregistrements

À ce jour, 44 topographies ont été enregistrées auprès de l'OPIC, dont la moitié par des Canadiens, et 6 au cours de l'année visée par le présent rapport.

Examen législatif

En plus d'assurer le traitement des demandes, les employés du Bureau du registraire des topographies, avec leurs collègues de la Direction de la politique de la propriété intellectuelle (DPPI) d'Industrie Canada, ont tenu des consultations en vue de connaître le point de vue des intéressés sur les dispositions et le fonctionnement de la Loi. À la suite de ces consultations, le ministre a déposé un rapport à la Chambre des communes le 28 avril 1999.

En outre, le Bureau a participé, de pair avec la Direction de la politique de la propriété intellectuelle (DPPI) et le ministère de la Justice, à la préparation de l'harmonisation de la *Loi sur les topographies de circuits intégrés* avec le Code civil du Québec.

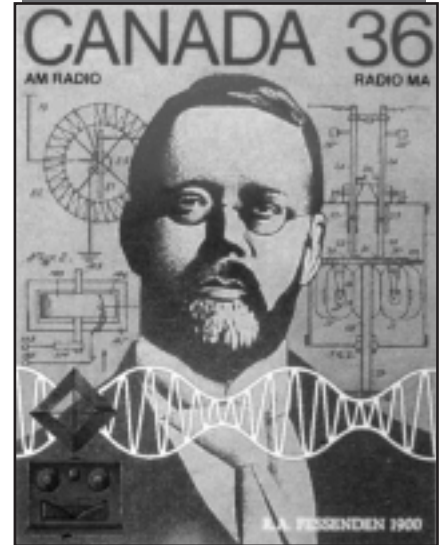
Informatisation

Des mécanismes électroniques ont été introduits en novembre 1999 pour mieux servir les clients demandant qu'une topographie soit enregistrée.

(Les activités menées relativement aux TCI sont résumées à la section portant sur les statistiques.)

Les topographies de circuits intégrés font référence à la configuration tridimensionnelle de circuits électroniques incorporés dans des circuits intégrés ou des schémas de montage.

Radiodiffusion



Le père de la radiodiffusion — Reginald A. Fessenden — réussit à transmettre le premier message vocal de l'histoire. Il inventa le système hétérodyne (un brevet) qui permettait de transformer des signaux radio d'arrivée en une fréquence contrôlable qu'il était possible d'amplifier de manière à ce que l'oreille humaine l'entende.

Fessenden, fils aîné d'un ministre anglican, naquit le 6 octobre 1866, à East Bolton, au Québec. En compagnie de ses parents, Elisha et Clementina, il déménagea à Fergus, en Ontario, et plus tard à Chippewa, près de Niagara Falls.

Lorsqu'il réalisa cette transmission historique sur Cobb Island, à Washington (D.C.), son message avait certes un « contenu » canadien : « Un, deux, trois, quatre. Neige-t-il là où vous êtes, M. Thiessen? Si c'est le cas, faites-le moi savoir par le télégraphe ».

Ce que fit M. Thiessen, et ça, c'est l'histoire!

Les nombreuses créations de Fessenden sont exposées au Hammond Radio Museum, à Guelph, en Ontario.

Centre de services à la clientèle



L'équipe est composée de (g. à dr.) :

Carole Choinière, Lisa-Ann Grégoire, Francis Petitclerc, Sylvie St-Jean, Marie-Reine Maisonneuve, Brian Emond, Pierre Landry, Denis D'aoust, Peter Dupuis, Ginette Bernard, Robert Wickes, Juliette Beauger, Sylvain Lamoureux, Richard Lebel, Odette Chartrand, Jocelyne Larouche et Sylvie Lagarde.

Conformément au soutien qu'apporte l'OPIIC à Industrie Canada dans le cadre de son programme de « connectivité », la Direction de l'information (DI) s'emploie à promouvoir le mandat de l'OPIIC, qui consiste à favoriser l'utilisation du régime de la propriété intellectuelle (PI) et l'exploitation des renseignements en la matière au Canada. Cette information inclut les renseignements techniques et commerciaux stratégiques qui peuvent

être extraits des bases de données sur la PI créées et maintenues par les secteurs d'activité de l'OPIIC. Elle englobe également des connaissances et une expertise concernant les régimes de la PI au Canada et à l'étranger, la façon dont ils peuvent être exploités et les avantages qu'ils peuvent offrir aux marchés. Dans le cadre de ce processus, la DI met en oeuvre une série d'initiatives liées au commerce électronique en vue d'améliorer le service à la clientèle

et l'accessibilité.

L'OPIIC a l'obligation légale de tenir et de diffuser son fonds d'information sur la PI. La Direction est responsable de la gestion des salles de recherche publiques, des activités relatives aux demandes de renseignements ainsi que des besoins concernant les archives, de même que de la diffusion en ligne des collections de données fondées sur la PI et du site Web de l'OPIIC. Grâce à la DI, l'OPIIC s'acquitte de ses obligations en matière d'échange de données, lesquelles obligations découlent de traités et d'accords internationaux conclus avec d'autres offices de la propriété intellectuelle (OPI).

Promotion de la PI

Conseillers régionaux

À compter du 1^{er} avril 1999, la Direction a assumé la responsabilité des services régionaux. Les conseillers ont fourni des services consultatifs, promo-

tionnels et éducatifs en matière de PI à des organismes intermédiaires et partenaires, aux bureaux régionaux d'IC, à des petites et moyennes entreprises (PME), à des industries, à des organismes de recherche ainsi qu'au milieu universitaire.

Un comité a été mis sur pied pour examiner les besoins, et un sondage a été mené auprès des organisations intermédiaires en vue d'évaluer les besoins d'informations en matière de PI et ceux de leurs clients. Des recommandations définitives destinées à la haute direction et concernant l'établissement d'un plan d'action régional seront présentées au début de l'exercice 2000-2001.

Amélioration du service

Centre de services à la clientèle

En février 2000, la Direction a fusionné son centre de ressources, ses salles de recherche de brevets et de marques de commerce ainsi que la section des demandes de renseignements en un nouveau Centre de services à la clientèle, qui constitue aujourd'hui le principal point d'accès pour les demandes de renseignements émanant du public. Le Centre joue un rôle critique dans la diffusion de renseignements utiles sur la PI en fournissant des services axés sur la clientèle et des produits de pointe. Les documents canadiens et étrangers en matière de PI sont accessibles manuellement ou par voie électronique.

Dans le cadre de son processus de planification, la Direction a abondamment consulté ses clients pour obtenir leur appui et leur apport. Désireuse de favoriser l'utilisation de systèmes de recherche électroniques et de rendre ce « guichet unique » aussi efficace que possible, la DI a cessé de tenir la version papier d'une grande partie des documents de recherche sur les brevets et les marques de commerce. Cette initiative a mené à des économies considérables sur le plan des locaux et des ressources humaines.

Centre de ressources

Ce centre contient des ressources abondantes sur les questions canadiennes et mondiales relatives à la PI, et représente une source d'information inestimable pour le personnel de l'OPIIC ainsi que pour les chercheurs.

Le Centre donne aujourd'hui accès, grâce à une application Intranet, au catalogue public en ligne et à plusieurs outils de recherche. En outre, l'OPIC contribue maintenant au répertoire d'initiatives numériques canadiennes de la Bibliothèque nationale du Canada. Il s'agit là encore d'un autre engagement à l'égard de la présence électronique du gouvernement du Canada (Gouvernement en direct) pour ce qui est de favoriser l'échange de ressources et d'informations.

Informatisation

Base de données sur les brevets canadiens

La Direction est chargée de gérer la base de données sur les brevets canadiens. L'utilisation de cette base et la rétroaction connexe ont été surveillées de près afin de s'assurer que le produit répondait aux exigences des utilisateurs. Une première série d'améliorations a été diffusée à l'automne du présent exercice, et des travaux étaient en cours en prévision de la prochaine version améliorée, qui sera diffusée en juillet 2000.

Base de données sur les marques de commerce canadiennes

La Direction a également continué de surveiller et d'améliorer la base de données sur les marques de commerce canadiennes accessible via Internet. Une version Internet de la base de données a été fournie à la salle de recherche sur les marques de commerce, qui est devenue le registre officiel des marques de commerce. Cette mesure a permis à l'OPIC de se préparer à l'abandon de la version papier des registres officiels, ce qui entraînera d'importantes économies.

Gazette du Bureau des brevets

La *Gazette du Bureau des brevets* a été offerte en ligne, sans frais, sur le site Web de l'OPIC en avril 1999. Ce document téléchargeable est publié tous les mardis, et il est possible d'y faire des recherches électroniques par nom, par catégorie ou par mot-clé. Les clients abonnés à la version papier ont eu le choix de conserver cette dernière ou d'utiliser la ver-

sion électronique. Le fait que la plupart de ces abonnés utilisent aujourd'hui exclusivement la version électronique témoigne du succès de cette initiative.

CD-ROM

La Direction a conclu la première étape de l'élaboration de systèmes visant à exporter sur CD-ROM des documents et des données concernant les brevets, et elle produit actuellement sous cette forme les demandes de brevets en vue de les échanger avec des OPI à l'étranger et de les vendre à des clients commerciaux. Les brevets délivrés seront disponibles sur CD-ROM à l'été 2000. Les CD-ROM sont moins coûteux à produire que les microfilms et permettent d'échanger des documents sous forme électronique, conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Publications

Pour tenir les clients et le grand public au courant de nos produits et de nos services, les services de rédaction, de révision, de mise à jour, de conception graphique et de mise en page concernant toutes les publications internes et externes sont assurés à l'interne, par la Division des affaires internes, de la Direction de la planification, des affaires internationales et réglementaires. Ces documents comprennent le rapport annuel, les cinq guides d'information sur la PI, le bulletin *OPIC Info*, des présentations multimédias, des couvertures de CD-ROM, des brochures, des dépliants, des certificats, des bannières, des affiches et d'autres documents promotionnels destinés à des activités spéciales, comme le stand de l'OPIC utilisé lors de foires commerciales et de foires-info pour les PME, de réunions annuelles et de commémorations.

Pour célébrer un siècle d'ingéniosité canadienne, un calendrier du millénaire a été produit comme souvenir pour les employés et a été distribué à l'occasion de foires commerciales et de foires-info, et transmis à d'autres ministères gouvernementaux. Sur ce calendrier, chaque décennie met en lumière d'importantes réalisations canadiennes au XX^e siècle et illustre les formes de PI suivantes : les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur et les dessins industriels.

PLANIFICATION, FINANCES ET ADMINISTRATION

En septembre 1999, la Direction de la planification, des finances et de l'administration (DPFA) est née de la fusion des fonctions de planification générale et stratégique de l'OPIC et des fonctions financières et administratives de l'ancienne Direction des finances. Cette mesure a été prise en vue d'intégrer de façon plus complète les activités de planification financière et opérationnelle, les activités de budgétisation et les activités de rapport sur le rendement, à l'appui de la priorité stratégique de « gestion financière » de l'OPIC, ainsi que de l'initiative de plus grande envergure du gouvernement en vue d'adopter des méthodes de contrôle modernes.

Depuis la fusion, la Direction planifie et dirige un éventail complet de services intégrés, dont la planification financière et opérationnelle stratégique, les analyses et les rapports, les systèmes financiers et administratifs informatisés, la comptabilité, la gestion du matériel, les locaux et la sécurité.

Responsabilité financière

Au début de l'exercice, un plan d'activités et financier quinquennal renouvelable et intégré, énonçant les objectifs et les priorités stratégiques de l'OPIC, a été dressé et approuvé. L'un des principaux objectifs de l'OPIC était de rétablir sa stabilité financière. Grâce à des mesures de compression de coûts critiques et à court terme, l'OPIC a réalisé un excédent de fonctionnement qui a dépassé l'engagement qu'il avait pris en matière de gestion financière (-3,6 M\$) pour l'exercice.

Intégration des processus de planification des activités, des finances et des immobilisations à long terme

En 1999-2000, la DPFA a aidé à lancer un certain nombre d'initiatives visant à parfaire l'intégration des processus opérationnels, financiers et d'immobilisations à long terme de l'OPIC, de manière à mieux évaluer et gérer les risques, ainsi qu'à améliorer le processus décisionnel.

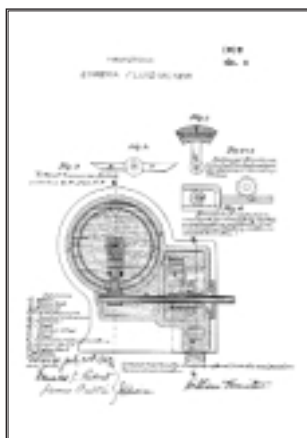
L'OPIC a exécuté un projet pilote de planification de la gestion des risques, qui a débouché sur deux plans d'action portant sur les technologies de l'infor-

mation (TI) et la gestion des recettes. Les éléments de ces deux plans d'action ont par la suite été intégrés au plan d'activités et financier quinquennal de l'OPIC pour 1999-2000. En outre, la structure des comités de l'OPIC, qui relèvent du Comité de direction de l'OPIC, a été remaniée afin d'améliorer et de faciliter les décisions prises dans les domaines des TI, de la planification stratégique et des finances, ainsi que de l'amélioration des services, des ressources humaines et de la propriété intellectuelle. L'OPIC a également mis en place des processus intégrés qui permettent d'examiner les priorités en matière d'investissement dans les TI.

La DPFA a mis en oeuvre le nouveau Système intégré de gestion financière (SIGF) en 1999-2000. Cette mise à jour de l'ancien système avait principalement pour but de faire en sorte que toutes les données financières produites au sein du gouvernement soient présentées de manière uniforme. Des efforts considérables ont été faits pour mettre en oeuvre ce nouveau système, dont des mesures de soutien et des conseils financiers destinés aux gestionnaires, des améliorations constantes au SIGF, une formation dispensée aux utilisateurs du SIGF, ainsi qu'une amélioration des processus opérationnels et des procédures. Ce système permet aux gestionnaires de mieux contrôler leurs objectifs en matière de recettes et leurs budgets des dépenses. Il permettra aussi de mettre en oeuvre ultérieurement d'autres modules, comme des modules sur les marchés, les immobilisations et les prévisions salariales, ce qui viendra appuyer le processus décisionnel et l'obligation de rendre compte des gestionnaires.

Des systèmes de communication et de rapport améliorés

L'OPIC a amélioré ses systèmes de communication et de rapport en établissant un système trimestriel de rapports sur le rendement ainsi que des processus officiels d'examen semestriel et de fin d'année de manière à fournir, à l'échelon des directions et de l'OPIC, des informations opportunes et exhaustives servant à dresser des plans stratégiques et à prendre des décisions. Cette initiative permet à l'OPIC de mieux contrôler les progrès accomplis sur le plan du respect des normes de service et de mieux répondre aux défis relevés.



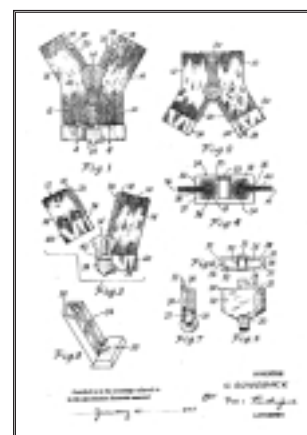
William Hamilton
Debitmètre Eureka
Premier brevet du Canada, dessin n° 3

Autres réalisations

La DPFA s'est conformée aux exigences du passage à l'an 2000 pour ce qui est des éléments de la fonction critique de l'OPIIC, soit l'apposition de la date sur les documents. En outre, l'OPIIC a mis la dernière main à son plan intégral de continuité des opérations, lequel englobe tous les aspects de ses systèmes et de ses services à la clientèle.

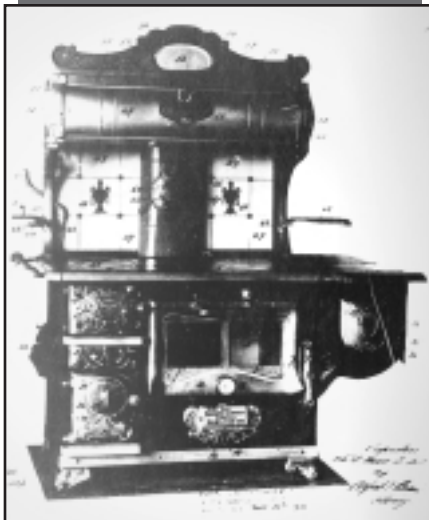
Des décisions améliorées

La DPFA a fait d'importants efforts pour répondre aux besoins des clients. Elle continue d'intégrer des informations financières et non financières afin d'étayer la prise de décisions plus efficaces et la gestion avisée des ressources. Elle renforce ses capacités en vue de pouvoir transformer de grandes quantités de données en des informations sérieuses et fiables dont les décisionnaires pourront se servir. Tous ces efforts cadrent avec l'initiative de la fonction de « contrôleur moderne » du gouvernement, qui vise à aider l'organisation à prendre des décisions plus avisées, à gérer les risques et à faire preuve de responsabilité.



Gideon Sundack
1955 - Fermeture éclair

Cuisinière en acier



Cette cuisinière en acier révèle 68 numéros représentant diverses caractéristiques dans la demande présentée en 1912 par la société D. Moore, de Hamilton (Ontario) en vue de l'enregistrement d'un dessin industriel.

Depuis les pattes de la cuisinière, dotées de « pointes convexes » jusqu'à la porte du four munie d'une « bordure convexe rectangulaire solide, courbant légèrement vers l'extérieur en ses parties inférieures », la description est presque sensuelle. « Des banderoles circonscrites, des spirales, des cannelures centrales et des trépieds latéraux » : ce langage fait presque oublier qu'on a affaire à la description des caractéristiques d'une cuisinière!

Cette cuisinière est un symbole de la créativité et du travail des artisans du début des années 1900 au Canada.

La « Steel Range » porte le numéro de dessin industriel canadien 3386.

La Direction des services informatiques (DSI) a pour mandat d'élaborer, de mettre en oeuvre, de tenir à jour, d'améliorer et d'exploiter les systèmes d'information automatisés de l'OPIC, de même que l'infrastructure sous-jacente des technologies de l'information (TI). La Direction travaille en étroite collaboration avec Industrie Canada (IC) en ce qui a trait à l'évolution de l'infrastructure de la TI du Ministère. L'organisation doit s'aligner sur IC lorsqu'il s'agit de mettre en place des normes et d'améliorer des suites de programmes et des produits de courriel.

Activités

Soutien opérationnel

Afin d'assurer la plus grande disponibilité possible des systèmes aux utilisateurs, la DSI a mis en place des procédures de gestion des changements et des problèmes pour le réseau local général de l'OPIC, le réseau local de TechSource et les systèmes locaux relatifs aux marques de commerce, aux droits d'auteur, aux dessins industriels et aux topographies de circuits intégrés. Tous les serveurs de réseau local ont été centralisés à la salle centrale des ordinateurs, et tous les changements sont aujourd'hui contrôlés au moyen de nouvelles procédures. Ces améliorations ont pour effet conjugué de réduire considérablement la fréquence des problèmes et d'améliorer de beaucoup la disponibilité des systèmes.

Soutien sur le plan des applications et de la maintenance

Une importante partie de l'activité de la DSI a consisté à soutenir tous les systèmes de TI sur le plan des applications et de la maintenance. Un nombre important de modifications prioritaires et de demandes de changement ont été mises en oeuvre pour les principaux systèmes opérationnels (TechSource pour les brevets et INTREPID II pour les marques de commerce) de manière à ce que ces systèmes continuent de répondre efficacement aux besoins de la clientèle. La DSI a également effectué des travaux de maintenance courants pour les systèmes qu'utilisent les autres directions.

Renouvellement de l'infrastructure

Une attention accrue a été accordée au renouvellement de l'infrastructure de TI de l'OPIC afin d'offrir un soutien solide à ses systèmes opérationnels. La mise en oeuvre de normes uniformes pour les postes de travail, entièrement conformes aux exigences d'IC, a été une initiative importante de la DSI. La migration prévue des utilisateurs de TechSource vers l'environnement NT de Microsoft est un grand pas vers l'uniformisation des postes de travail dans l'ensemble de l'OPIC. Le renouvellement de l'infrastructure continuera de revêtir une importance capitale au cours des années à venir.

Activités à l'échelle internationale

La DSI a pris part à diverses réunions et contribué à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies relatives à deux initiatives de l'OMPI : l'automatisation du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et WIPONET. La première de ces deux initiatives permet de déposer directement par voie électronique les demandes de brevets à l'échelle internationale; la seconde est un réseau qui reliera par voie électronique les principaux offices de la propriété intellectuelle (OPI) du monde.

La Direction a également entamé des discussions avec le United States Patent and Trademark Office (USPTO) afin d'évaluer la possibilité d'accorder à plusieurs pays l'accès aux bases de données de l'organisme américain. Le plan consiste à évaluer en 2000 s'il est utile de permettre aux examinateurs de brevets de l'OPIIC d'accéder directement à ces bases de données.

Améliorations des services

Programme d'amélioration continue des systèmes

La DSI a terminé avec succès l'acquisition de services de TI à l'appui de la stratégie à long terme d'obtention de ressources en matière de TI et du Programme d'amélioration continue des systèmes de l'OPIIC. La demande de propositions a été lancée en novembre 1998, et les soumissions ont été reçues en janvier 1999. Cette mesure a donné lieu à la conclusion de marchés avec deux fournisseurs de TI (DRT et IBM) qui sont capables de fournir au besoin à l'OPIIC des services spécialisés et complets en matière de TI. L'initiative procurera à l'OPIIC la capacité et la souplesse voulues pour faire face plus efficacement aux défis à venir.

Regroupement de serveurs

La DSI a procédé à la gestion horizontale des ressources de l'OPIIC en matière de TI en regroupant divers serveurs (comme MIMOSA et INTREPID II). Cette mesure favorise le report des dépenses d'immobilisation et réduit les dépenses de fonctionnement liées au soutien des serveurs. En outre, elle offre pour diverses applications les mêmes systèmes d'essai, d'acceptation des utilisateurs et de production.

Des méthodes ont été mises en place pour que l'on utilise le mieux possible tout le matériel de l'OPIIC. En ce qui concerne les serveurs destinés aux applications les plus importantes, la capacité excédentaire a été orientée de façon à répondre à des besoins plus restreints, ce qui ouvre ainsi la voie à une réduction du nombre de serveurs, de même que des frais de maintenance et de logiciels qui y sont inhérents.

Réalisations

Préparation au passage à l'an 2000

Durant toute l'année 1999, la DSI a continué de jouer un important rôle de chef de file pour la préparation de l'OPIIC au passage à l'an 2000. Les préparatifs méticuleux, qui ont débuté en 1997 et ont englobé tous les systèmes, systèmes intégrés et systèmes de bureau de l'OPIIC, ont permis de mettre à jour la totalité des principaux systèmes de l'OPIIC, et ce, bien avant les dates critiques. De nombreux employés de la DSI ont travaillé d'arrache-pied au cours des mois précédant le 1^{er} janvier 2000 pour veiller à ce que la transition se déroule sans heurts. Aucun problème n'a été rencontré lors de la période de transition.

Industrie Canada a reconnu le caractère exemplaire des préparatifs de l'OPIIC en vue du passage à l'an 2000. L'approche qu'a suivie la DSI — c'est-à-dire de recourir aux services d'une tierce partie pour vérifier ses méthodes relatives au passage à l'an 2000 — a été utilisée par la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'IC en tant que pratique optimale pour promouvoir des activités de vérification analogues.

Dans le cadre de la phase de continuité des opérations de l'an 2000, la DSI a également fait preuve de leadership en travaillant en collaboration étroite avec les directions pour dresser les plans de continuité des opérations de l'OPIIC. Les plans de la DSI concernant l'infrastructure de TI ont également été cités comme une pratique exemplaire par les responsables du projet de l'an 2000 d'IC.

Codécouvreurs de l'insuline



Né en 1891, à Alliston (Ontario), Frederick Banting étudia la théologie à l'Université de Toronto avant d'opter pour la médecine. Il joignit les rangs du corps médical de l'armée canadienne en 1916, servit durant la Première Guerre mondiale en France et fut décoré de la Croix militaire pour son héroïsme au combat. La guerre finie, Banting rentra au Canada et obtint son diplôme de médecine en 1922. S'intéressant de près au diabète, il conçut une technique qui permettait d'isoler l'élément antidiabétique du pancréas.

Le docteur Charles Best, qui était né au Maine de parents canadiens et avait étudié la médecine à l'Université de Toronto, fut nommé l'adjoint de Banting en 1921. Tous deux entreprirent le travail qui allait mener à la découverte de l'insuline (un brevet), et donc un traitement pour contrôler le diabète. En 1923, Banting fut corécepteur, avec J.R. Macleod, du prix Nobel de médecine et partagea à parts égales avec Best la somme d'argent offerte, en reconnaissance de sa contribution importante à cette percée.

Regroupement des services de dépannage

La DSI a entrepris la première étape du regroupement des trois services de dépannage de l'OPIC en un seul. Tous les appels de service sont maintenant orientés vers un lieu central où ils sont enregistrés dans le logiciel de suivi. Cette mesure permet de relever les types les plus fréquents de problèmes, et mène à la prise de mesures proactives en vue d'en réduire le nombre. Une autre intégration est prévue, de pair avec la normalisation de l'environnement TI de l'OPIC. À l'heure actuelle, de 80 % à 90 % des problèmes de TechSource sont réglés durant le premier appel téléphonique, sans qu'il faille en référer aux services de soutien des utilisateurs. La DSI prévoit intégrer davantage ce service et l'offrir à tous les utilisateurs. Cette centralisation des services a réduit de plus de 50 % le coût par utilisateur des services de dépannage.

Commerce électronique

Le commerce électronique est un élément clé du programme « Un Canada branché » du gouvernement du Canada et de la stratégie de ce dernier concernant la prestation électronique de services. Industrie Canada s'est engagé à cet égard à disposer de mécanismes de dépôt par voie électronique pour ses principaux services avant décembre 2000. L'OPIC a fait plus que cela et, à la fin de 1999, fournissait un service de dépôt électronique et donnait accès à ses bases de données par Internet.

Les clients peuvent aujourd'hui utiliser Internet pour effectuer des opérations différentes concernant chacun des secteurs d'activité de l'OPIC.

Marques de commerce

La première phase du dépôt électronique des demandes d'enregistrement de marques de commerce a pris fin en juillet 1999. Le client peut ainsi produire par voie électronique, c'est-à-dire via Internet, des demandes originales d'enregistrement de marques de commerce auprès du Bureau des marques de commerce. Il est possible de transmettre au client par courriel la correspondance (l'avis d'accusé de réception et la feuille de vérification du

client) relative au dépôt de ces demandes. Si le client le désire, le paiement peut être effectué par l'intermédiaire de la Direction des finances de l'OPIC.

La première personne à utiliser le système de dépôt électronique n'a pas tari d'éloges! Voici un extrait de ses commentaires : « *Félicitations pour avoir conçu un modèle aussi convivial et si informatif. Comme je travaille beaucoup avec Internet, je peux dire, sans l'ombre d'un doute, que vous avez transformé un processus relativement complexe en un processus des plus souples tout en respectant les normes applicables. Merci encore pour tout le travail que vous avez fait pour créer ce système. Je sais combien de détails et d'attention nécessite l'établissement d'un modèle électronique interactif efficace. Votre équipe et vous-même avez accompli un travail de maître* ».

Rey Carr, Victoria (C.-B.)

Brevets

Depuis décembre 1999, après les derniers ajouts au système de prestation électronique de services concernant les brevets, les clients peuvent, au moyen d'une simple opération effectuée en ligne, déposer une demande de brevet, enregistrer des documents, payer des frais divers, échanger de la correspondance ou demander l'entrée dans la phase nationale d'une demande soumise en vertu du PCT. Il est également possible d'obtenir des instructions, sur le site Web, et un tutoriel qui explique comment préparer une demande de brevet.

Mise à jour du registre des agents de brevets

Depuis juillet 1999, le site Web de l'OPIC permet de renouveler l'enregistrement annuel des agents de brevets inscrits.

Gazette du Bureau des brevets

La Gazette est diffusée sur Internet, gratuitement, depuis avril 1999. Ce document téléchargeable, publié tous les mardis, permet d'effectuer des recherches par nom, par catégorie ou par mot-clé.

Droits d'auteur, dessins industriels et topographies de circuits intégrés

Depuis novembre 1999, les clients ont le choix de déposer des demandes, des cessions ou des licences, de demander la correction de certificats, de commander des copies ou d'envoyer de la correspondance, le tout en ligne.

Les prochaines étapes de ces projets comprendront la transmission sécurisée et les paiements électroniques.

Activités

En 1999-2000, la Direction des ressources humaines (DRH) a fourni à l'organisation un éventail de services dans les domaines de la dotation en personnel, de la classification, des relations de travail, de la rémunération, ainsi que de la formation et du développement.

Renouvellement des ressources humaines

Le programme de renouvellement des ressources humaines permettra à l'OPIC de devenir un « employeur de choix » grâce à son alignement sur le Plan de gestion des personnes du Ministère et sur la Stratégie de gestion des personnes du Secteur des opérations.

L'OPIC reconnaît le rôle capital que jouent ses employés dont la prestation aux Canadiens de services de propriété intellectuelle de classe mondiale. À cet égard, le renouvellement des ressources humaines de même que les activités de maintien en fonction et de recrutement continuent de figurer parmi les grandes priorités de l'organisation.

L'un des éléments essentiels auxquels s'est attaqué l'OPIC dans la poursuite de ses objectifs a été le recrutement et le maintien en fonction d'employés hautement qualifiés, et plus particulièrement d'examineurs de brevets et de marques de commerce. Le marché du travail étant de plus en plus compétitif, il s'agit là d'un défi de taille, qui nécessitera une stratégie continue et exhaustive de renouvellement des ressources humaines, répondant à ces préoccupations ainsi qu'à celles qui ont été soulevées dans le cadre du sondage mené en 1999 auprès des fonctionnaires fédéraux.

Norme générale de classification

En 1995, le Conseil du Trésor a décidé qu'il était nécessaire d'implanter dans la fonction publique un nouveau système de classification. En 1999-2000, la DRH a aidé les gestionnaires à préparer les descriptions de travail relatives à chaque poste en fonction des critères de la norme générale de classification (NGC). Toutes ces descriptions ont été évaluées et

le personnel de la DRH a pris activement part à de nombreuses tâches d'évaluation, de validation et d'analyse d'impact que nécessitait l'introduction de la NGC. Ce travail s'est déroulé en même temps que de nombreuses activités de classification courantes, découlant de vastes réorganisations effectuées dans plusieurs directions.

Rémunération et avantages sociaux

Le personnel de la DRH qui est chargé de la rémunération et des avantages sociaux a accompli tout le travail préliminaire requis pour pouvoir effectuer les paiements d'équité salariale en 2000-2001. Ce travail a nécessité le traitement des dossiers de plus de 500 employés actuels et antérieurs de l'OPIC, tout en supportant la lourde charge de travail que représentent les activités de rémunération courantes.

Santé et sécurité au travail

La Direction a également été active dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, qui a revêtu une importance supplémentaire après l'introduction d'une version révisée du Code canadien du travail. Dans ce contexte, des procédures d'évacuation révisées ont été élaborées, un certain nombre d'accidents mineurs ont fait l'objet d'une enquête, les évaluations ergonomiques de plusieurs postes de travail de l'OPIC ont été coordonnées, et plusieurs inspections d'emplacements ont été effectuées en rapport avec diverses situations environnementales.

Employeur de choix

La DRH a continué de jouer un rôle de premier plan en élaborant et en mettant en oeuvre une série d'initiatives liées aux ressources humaines en vue d'aider l'OPIC à atteindre son objectif consistant à devenir un employeur de choix.

Au cours d'un exposé sur la Stratégie de gestion des personnes du Secteur des opérations, les employés de l'OPIC ont été mis au courant d'un certain nombre d'initiatives destinées à leur procurer un milieu où les objectifs de l'organisation contribuent à leurs possibilités de croissance. À cette fin, un plan d'apprentissage personnel a été introduit dans le cadre

d'un projet pilote afin de fournir aux employés un cadre leur permettant de fixer des objectifs d'apprentissage personnels et professionnels.

Gestion axée sur les compétences

La DRH a continué de poursuivre énergiquement l'objectif de la gestion axée sur les compétences en s'occupant d'établir un projet de compétences communes et de garantir ainsi que l'on dispose d'une infrastructure pour concrétiser cet objectif.

Comité des ressources humaines

Un Comité des ressources humaines a été créé à l'OPIIC. Ce groupe est coprésidé par le directeur de la DRH et le président de la Commission des oppositions des marques de commerce, et compte des représentants de toutes les directions. Son mandat consiste à consulter les employés et à formuler des recommandations sur des questions liées aux ressources humaines, de manière à améliorer l'organisation et à harmoniser les idées élaborées et les efforts déployés dans l'ensemble de l'OPIIC sur le plan des ressources humaines.

La Direction de la planification, des affaires internationales et réglementaires (DPAIR) donne des conseils stratégiques sur des questions de nature interne, relativement au mandat de l'OPIC, au Secteur des opérations et au Secteur de la politique d'Industrie Canada — ainsi que d'autres ministères et organismes du gouvernement, dont le Bureau du Conseil privé et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), et divers organismes non gouvernementaux, tels que l'Institut canadien des brevets et des marques, de même que les médias et le grand public.

Division des affaires réglementaires et internationales

La Division élabore et examine les plans et les positions de l'OPIC concernant les politiques et les stratégies à l'échelle internationale, ainsi que les stratégies nationales et les exigences législatives ayant trait à des questions en matière de propriété intellectuelle (PI). Elle élabore et examine aussi le programme législatif et réglementaire de l'OPIC en fonction de l'évolution de la situation à l'échelle nationale et internationale et coordonne ses projets de loi et de règlement avec le Secteur de la politique d'Industrie Canada et le Bureau du Conseil privé.

Division des affaires internes

La Division des affaires internes offre une vaste gamme de services de communication et de conseils stratégiques à la haute direction et au personnel. Elle est également responsable de la production d'un grand nombre de produits de communication et s'occupe des relations avec les médias. De plus, la Division coordonne l'installation et le fonctionnement de ses stands à quelque 25 foires-info, axées sur les petites et moyennes entreprises (PME). Ces activités font connaître la valeur de la PI aux PME en les aidant à devenir plus efficaces au Canada et plus concurrentielles à l'étranger.

Intérêts à l'échelle internationale

Les Canadiens ont besoin d'un régime solide et fiable pour protéger leurs droits de PI à l'échelle nationale. Ils doivent également pouvoir compter sur un régime international cohérent, transparent et équitable. Plus les ententes conclues par les pays en matière de PI sont harmonieuses, plus il est facile pour les innovateurs canadiens de protéger et d'exporter leurs produits et services.

Les activités que mène l'OPIC continuent d'être axées sur l'affermissement des cadres de la PI, et ce, à l'échelon tant international que national.

Cadres de la PI

À l'échelle internationale, les objectifs de l'OPIC sont les suivants :

- jouer un rôle de chef de file au sein de tribunes internationales, relativement à l'administration de la PI dans le monde entier;
- soutenir les efforts de l'OMPI pour harmoniser les lois et les pratiques en matière de PI partout au monde.

Rencontre avec des dirigeants d'OPI

En mai 1999, le commissaire intérimaire aux brevets, ainsi qu'un représentant de la Direction de la politique de propriété intellectuelle (DPPI) d'Industrie Canada, ont assisté à Tokyo à une réunion informelle de dirigeants d'offices de la propriété intellectuelle (OPI), et principalement des pays du G-7. Ce tout premier échange d'idées entre ces principaux acteurs a porté sur une vaste gamme de sujets liés à la PI et mené à un projet de deuxième réunion, qui se tiendra au Royaume-Uni, au printemps 2000.

Organes directeurs de l'OMPI

Le président intérimaire a dirigé une délégation canadienne à la réunion des organes directeurs de l'OMPI, tenue en septembre 1999. Les assemblées ont approuvé le programme et le budget biennaux de 2000-2001, ont convenu de tenir une conférence

diplomatique en mai-juin 2000 afin d'adopter un traité sur le droit des brevets (TDB) et ont entériné une recommandation conjointe concernant l'élaboration de lignes directrices destinées à protéger les marques de commerce notoires. Le Canada a participé activement aux discussions du Groupe B, lesquelles ont mené à un vaste consensus sur la nécessité de réformer l'actuel processus budgétaire.

Formation d'agents de pays en développement

Une initiative menée en étroite collaboration avec l'OMPI a consisté à dispenser à des agents de pays en développement une formation sur la gestion des activités et des services d'information liés aux marques de commerce. En juin 1999, l'OPIC a organisé avec succès, de concert avec l'OMPI, un cours de formation d'une durée de deux semaines sur les marques de commerce, à l'intention de 12 représentants de pays d'Amérique latine et des Antilles. Ce cours — le troisième d'un projet pilote d'une durée de trois ans — a initié les visiteurs aux principaux aspects des activités que mène l'OPIC dans le domaine des marques de commerce et a comporté trois séances interactives avec des participants de l'OMPI tenues dans le cadre de vidéoconférences.

Du 27 septembre au 1^{er} octobre 1999, en étroite collaboration avec l'OMPI, l'OPIC a donné un cours de formation pratique sur l'administration d'un OPI à des représentants de Cuba, de l'Uruguay et du Venezuela. Un représentant de l'Estonie, inscrit au programme de formation en gestion économique pour les pays baltes à l'Université Dalhousie, parrainé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a participé lui aussi au cours de formation pratique de l'OPIC/OMPI. Avec l'ACDI, l'OPIC a aussi organisé un programme d'une demi-journée pour trois représentants de l'Indonésie, le 1^{er} septembre 1999.

Comité permanent des techniques de l'information de l'OMPI

L'OMPI a entrepris de créer un nouveau réseau informatique international, appelé WIPONET, qui reliera tous les États membres. Une fois implanté, ce réseau influera considérablement sur la manière dont les OPI communiquent entre eux. Par exemple, il permettra aux bureaux des brevets d'échanger

instantanément des données, et facilitera la tâche des innovateurs et de leurs agents qui veulent demander des droits internationaux en matière de PI. En novembre 1999, l'OPIC a pris part à une réunion du Comité permanent des techniques de l'information (CPTI) de l'OMPI où il a été question du plan de mise en oeuvre stratégique de la TI de cette organisation, y compris l'accès aux bases de données internationales liées au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et à l'Arrangement de Madrid, ainsi qu'un système opérationnel de dépôt en ligne, dans le cadre du PCT, qui sera mis en oeuvre en 2001. Le Comité a convenu également d'établir par étapes une infrastructure mondiale concernant les technologies de l'information relatives à la PI, au moyen de WIPONET.

Harmonisation de la PI

L'OPIC a participé activement aux préparatifs de la Conférence diplomatique de mai 2000 concernant le Traité sur le droit des brevets (TDB). En prévision de la conférence, l'OPIC a présidé deux réunions à Genève du Comité permanent des brevets, a organisé une série de réunions intraministérielles et interministérielles et a tenu des séances de consultation avec des membres du milieu professionnel.

Groupe de Genève



Le groupe est composé de (g. à dr.) :

Pierre Trépanier, Peter Davies,
David Campbell, Scott Vasudev,
Alan Troicuk et Pierre Leduc.

En mars 2000, l'OPIC a participé, à Genève, à une réunion sur le PCT dans le but d'assurer l'harmonisation complète des exigences de ce dernier avec celles de l'ébauche du TDB, lequel devrait être adopté en juin 2000 à l'occasion d'une conférence diplomatique de l'OMPI, qui se tiendra elle aussi à Genève. Le PCT prévoit un cadre administratif qui facilitera les dépôts de brevets, les recherches et les examens entre 104 pays, tandis que le TDB harmonisera les exigences administratives pour les pays qui auront ratifié cet instrument.

Modifications au cadre canadien de la PI

L'OPIC a poursuivi ses efforts en vue de créer un contexte réglementaire approprié, destiné à soutenir le commerce électronique et à améliorer le service à la clientèle. Trois séries de dispositions réglementaires ont ainsi été adoptées :

- des modifications aux *Règles sur les brevets*, destinées à faciliter le commerce électronique et à garantir le respect des obligations internationales prévues par le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), ont été adoptées en juin 1999;
- dans un constant souci d'améliorer le service à la clientèle, la Section des dessins industriels a déposé un nouveau *Règlement sur les dessins industriels*, qui est entré en vigueur le 15 décembre 1999; les changements facilitent notamment la mise en place du commerce électronique et précisent les procédures à suivre pour l'enregistrement des dessins industriels; et
- des modifications ont été apportées au *Règlement sur les marques de commerce (1996)*, relativement aux nouvelles procédures de correspondance et au commerce électronique.

Traités en matière de PI auxquels le Canada a adhéré

Le système international repose sur un certain nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux :

1. Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (1883) : le Canada a adhéré à la Convention en 1925.
2. Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (1886) : le Canada a adhéré à la Convention en 1928, et à la version révisée de 1971 en 1998.
3. Convention universelle sur le droit d'auteur (1952) : le Canada a adhéré à la Convention en 1962.
4. Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) (1961) : le Canada a adhéré à l'Union en 1991.
5. Convention de Rome – Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (1961) : le Canada a adhéré à la Convention en 1998.
6. Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) (1967) : le Canada a adhéré à la Convention en 1970.
7. Traité de coopération en matière de brevets (PCT) (1970) : le Canada a ratifié le Traité en 1990.
8. Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des microorganismes aux fins de la procédure en matière de brevets (1977) : le Canada a ratifié le Traité en 1996.
9. Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992) : le Canada a adhéré à la Convention en 1992.
10. Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) – Chapitre 17 : Protection des droits de propriété intellectuelle (1992) : le Canada a adhéré à l'Accord en 1993.
11. Organisation mondiale du commerce (OMC) – Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) (1994) : le Canada a adhéré à l'Accord en 1994.
12. Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets (1971) : le Canada a adhéré à l'Arrangement en 1996.



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
45, rue O'Connor
Bureau 1000
Ottawa (Ontario) K1P 1A4
Canada

Téléphone (613) 560-0011
Télécopieur (613) 500-2890
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AU SOUS-MINISTRE D'INDUSTRIE CANADA

Nous avons vérifié le bilan du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'excédent d'exploitation accumulé et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés
Ottawa, Canada
le 9 juin 2000



KPMG s.r.l. società a responsabilità limitata di proprietà canadese, costituita in virtù
della legge dell'Ontario, ed è un membro di KPMG International, un'associazione.

Rapport de gestion

Les états financiers ci-joints du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) ont été préparés par l'OPIC conformément aux politiques du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux normes et aux exigences en matière de rapport du receveur général du Canada. Ces états financiers sont conformes aux renseignements présentés ailleurs dans les Comptes publics du Canada, ainsi que dans les états ministériels. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables sont énumérées à la note 2. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleurs prévisions et jugements de la gestion tout en tenant compte de leur importance relative.

L'OPIC effectue des contrôles internes en vue d'assurer la reddition des comptes, de garantir la sauvegarde des éléments d'actif et de faire en sorte que des rapports financiers soient tenus. Des programmes de vérification interne viennent s'ajouter aux systèmes de gestion financière et de contrôle interne. La gestion recherche aussi l'objectivité et l'intégrité des données de ses états financiers par la formation et le perfectionnement d'un personnel qualifié, par l'établissement de dispositions organisationnelles permettant un juste partage des responsabilités et par le maintien de programmes de communication visant à assurer que ses règlements, conventions, normes et autorisations seront compris dans toute l'organisation. L'OPIC assume la responsabilité fonctionnelle de l'intégrité et l'impartialité de ces états financiers. Par conséquent, l'OPIC élabore et distribue les politiques en matière de comptabilité et de gestion financière et émet les lignes directrices spécifiques pour le maintien des normes en matière de comptabilité et de gestion financière.

À la demande de l'OPIC, les états financiers ont été examinés par des vérificateurs externes, leurs rôles consistent à exprimer une opinion concernant la présentation fidèle de la situation financière de l'OPIC au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Cette vérification externe a été effectuée pour assurer une impartialité et une liberté afin de ne pas biaiser les présents états financiers.

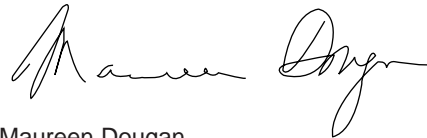
Approuvé par :

Président,



David Tobin

Chef des opérations,



Maureen Dougan

Gestionnaire, Finances et Administration,



André Rousseau, CGA

Le 20 juillet 2000

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
État de l'autorisation (employée) fournie (non vérifié)
 pour l'exercice clos le 31 mars 2000

	2000		1999	
	Prévisions	Chiffres réels	Prévisions	Chiffres réels
Profit net (perte) pour l'exercice	(4 022)	9 595	100	(2,813)
Plus : éléments ne nécessitant aucune utilisation de fonds	<u>11 014</u>	<u>14 356</u>	<u>13 300</u>	<u>13 339</u>
Fonds provenant du fonctionnement	6 992	23 951	13 400	10 526
Acquisitions nettes d'immobilisations	(931)	(1 941)	(9 569)	(6 186)
Variation du fonds de roulement (note 8)	(1 170)	(802)	(8 547)	(8 130)
Autres éléments		<u>(3 717)</u>	<u>(5 820)</u>	<u>4 562</u>
Autorisation (employée) fournie	<u>4 891</u>	<u>17 491</u>	<u>(10 536)</u>	<u>772</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
Conciliation de l'autorisation non employée (non vérifiée)
 au 31 mars 2000

(en milliers de dollars)	2000	1999
Solde débiteur de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(27 958)	(12 138)
Virement du Conseil du Trésor crédit 5	<u>(433)</u>	<u>(237)</u>
	(28 391)	(12 375)
Plus : imputations des CAFÉ sur le compte du crédit après le 31 mars	5 143	6 142
Moins : montants crédités au compte du crédit après le 31 mars	(2 127)	(1 217)
Autorisation nette fournie à la fin de l'exercice	(25 375)	(7 450)
Limite de l'autorisation	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>
Autorisation non employée reportée	40 375	22 450

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

Bilan

au 31 mars 2000

(en milliers de dollars)	2000	1999 (redressé note 3)
ACTIF		
À court terme		
Petite caisse	2	2
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	1 450	817
Tiers	1 200	754
Revenus non facturés	5 246	5 781
Charges payées d'avance	<u>23</u>	<u>70</u>
	<u>7 921</u>	<u>7 424</u>
Immobilisations (note 4)	82 218	94 633
Revenus non facturés	<u>703</u>	<u>323</u>
	90 842	102 380
PASSIF		
À court terme		
Comptes de dépôts	475	381
Créditeurs		
Gouvernement du Canada	2 472	1 697
Tiers	5 201	5 868
Revenus reportés	<u>12 827</u>	<u>13 334</u>
	<u>20 975</u>	<u>21 280</u>
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	2 509	2 050
Revenus reportés	<u>15 865</u>	<u>14 947</u>
	<u>18 374</u>	<u>16 997</u>
Assistance d'immobilisation reportée (note 5)	46 290	52 675
Obligations contractuelles (note 7)		
Éventualités (note 11)		
AVOIR DU CANADA (note 6)		
Imputation nette accumulée sur		
l'autorisation du Fonds	(27 958)	(12 138)
Imputation nette accumulée sur		
l'autorisation du Fonds	<u>33 161</u>	<u>23 566</u>
	<u>5 203</u>	<u>11 428</u>
	90 842	102 380

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)	2000	1999
		(redressé note 3)
Revenus	70 980	64 298
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	35 897	38 537
Amortissement des immobilisations	14 356	13 339
Services professionnels	9 625	14 756
Logement	4 084	3 448
Matériels et fournitures	1 403	1 058
Information	867	596
Communications	530	599
Voyages	196	377
Fret et courrier	256	250
Entretien et réparations	249	235
Formation	87	140
Location	148	161
	<u>67 698</u>	<u>73 496</u>
Profit (perte) avant l'amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée et la perte sur disposition d'actifs	<u>3 282</u>	<u>(9 198)</u>
Amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	<u>6 385</u>	<u>6 385</u>
Profit net (perte nette) avant disposition d'actifs	<u>9 667</u>	<u>(2 813)</u>
Perte sur disposition d'actifs	<u>(72)</u>	<u>0</u>
Profit net (perte nette)	9 595	(2 813)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

État du surplus accumulé

pour l'exercice clos le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)	2000	1999
		(redressé note 3)
Solde au début de l'exercice	23 566	26 379
Profit net (perte nette) pour l'exercice	<u>9 595</u>	<u>(2 813)</u>
Solde à la fin de l'exercice (note 6)	33 161	23 566

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
État de l'évolution de la situation financière
 pour l'exercice clos le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)	2000	1999
Activités de fonctionnement :		
Profit net (perte nette)	9 595	(2 813)
Plus : amortissement des immobilisations	14 356	13 339
Plus : perte sur disposition d'actifs immobiliers	72	
Moins : amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	<u>6 385</u>	<u>6 385</u>
	17 638	4 141
Variation de l'actif et du passif à court terme (note 8)	(802)	(8 130)
Variation des autres éléments d'actif et de passif		
Revenus non facturés	(380)	373
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	459	512
Revenus reportés	<u>918</u>	<u>3 870</u>
	<u>997</u>	<u>4 755</u>
Ressources financières nettes provenant des activités de fonctionnement	17 833	766
Activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(2 013)	(6 186)
Ressources financières nettes provenant des activités d'investissement et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	15 820	(5 420)
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au début de l'exercice	<u>12 138</u>	<u>17 558</u>
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, à la fin de l'exercice (note 6)	<u>27 958</u>	<u>12 138</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

1. But et autorisation

L'OPIC octroie ou enregistre les droits exclusifs de propriété intellectuelle au Canada. En échange, l'OPIC acquiert des renseignements sur la propriété intellectuelle et des technologies de pointe qu'il diffuse auprès des entreprises, des industries et des citoyens canadiens pour améliorer leur rendement économique et leur compétitivité et pour inciter de nouvelles inventions et innovations.

Le Fonds renouvelable de l'OPIC a été établi le 1^{er} avril 1994. L'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor fut octroyée le 22 février 1994 pour une somme maximale de 15 millions de dollars. Le Parlement a accordé à l'OPIC l'autorisation permanente de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements aux titres du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire du déficit d'exploitation accumulé. L'OPIC peut retenir les surplus du Fonds renouvelable afin de poursuivre l'automatisation des opérations.

2. Principales conventions comptables

Constataion des revenus

Les revenus sont calculés en utilisant la méthode de pourcentage d'achèvement, au fur et à mesure que les demandes de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels sont traitées. Les autres revenus sont reconnus lors de la réception des sommes. Les droits sont prescrits par divers décrets en conseil.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations transférées au Fonds renouvelable lors de son établissement sont comptabilisées aux coûts de l'État moins l'amortissement accumulé, et les immobilisations acquises après la mise en place du Fonds renouvelable sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, commençant au cours du mois suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Logiciels	3 ans
Matériel	3-5 ans
Ameublement	10-15 ans
Équipement	10 ans
Améliorations locatives	durée du bail plus le délai d'option
Systemes	durée de vie utile estimative, commençant dans l'exercice au cours duquel le système deviendra opérationnel

Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels

Les employés de l'OPIC ont droit à des prestations de cessation d'emploi calculées sur le niveau du salaire au moment de la cessation d'emploi tel que prévu dans leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Les prestations de cessation d'emploi gagnées par un employé précédent son embauche au sein du Fonds renouvelable de l'OPIC, représentent une obligation du Conseil du Trésor et, donc, ne sont pas inscrites aux comptes. Au 31 mars 2000, le passif du Conseil du Trésor pour les employés de l'OPIC est de 4,7 millions de dollars. L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés à l'OPIC est inscrite aux comptes comme indemnité à payer aux employés.

Les congés annuels dus au moment où les employés se joignent à l'OPIC doivent être payés au Fonds renouvelable de l'OPIC par le ministère d'origine de l'employé. L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés au sein de l'OPIC est inscrite dans les comptes comme prestation à payer aux employés.

Régime de retraite

Les employés de l'OPIC sont protégés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En vertu de la présente Loi, les contributions versées au Régime par l'OPIC sont limitées à un montant égal aux contributions de l'employé compte tenu de son service courant.

Ces contributions représentent les obligations totales de pension de l'OPIC et sont imputées aux opérations sur une base courante. L'OPIC n'est pas tenu, dans le cadre de la Loi actuelle, de verser des contributions pour pallier les insuffisances du Compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais au Trésor pour les paiements d'indexation en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

Utilisation d'estimations comptables

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige la gestion à établir des estimations et hypothèses comptables affectant les montants d'actif, de passif, de revenus et de dépenses rapportés durant la période, ainsi que la divulgation d'éventualités liées aux actifs et passifs à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimés comptables.

3. Ajustement de l'exercice précédent

Les données comparatives de 1999 ont été ajustées afin de corriger une erreur dans le calcul des revenus reportés à long terme concernant les brevets pour l'exercice précédent. L'effet de cet ajustement est d'augmenter les revenus reportés et de réduire les revenus et le surplus accumulé de 1,03 million de dollars.

4. Immobilisations et amortissement accumulé (en milliers de dollars)

	Coût au 31 mars 1999	Acquisitions nettes	Coût au 31 mars 2000	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	10 491	502	10 993	4 216	6 777
Logiciels	850	(4)	846	621	225
Matériel	7 223	6	7 229	4 435	2 794
Équipement	143		143	65	78
Ameublement	1 709		1 709	433	1 276
Systemes					
INTREPID II	3 735		3 735	1 505	2 230
TechSource	93 423	187	93 610	28 350	65 260
Autres	2 666	1 095	3 761	622	3 139
Systemes en développement	<u>284</u>	<u>155</u>	<u>439</u>		<u>439</u>
Total	120 524	1 941	122 465	40 247	82 218

5. Assistance d'immobilisation reportée (en milliers de dollars)

L'OPIC a reçu 63 848 \$ de l'État pour le développement du projet d'automatisation TechSource qui a été mis en place en 1997-1998.

Contribution d'assistance d'immobilisation reportée	63 848
Amortissement accumulé	<u>17 558</u>
Valeur comptable nette	46 290

Ce montant a été enregistré au cours de l'exercice comme immobilisation (note 4) et comme assistance d'immobilisation reportée. L'assistance d'immobilisation reportée est amortie en utilisant la méthode linéaire pour la durée de vie du système TechSource.

6. Avoir du Canada (en milliers de dollars)

Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable

L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable représente la position de trésorerie tenue par le gouvernement pour le Fonds renouvelable.

Surplus accumulé

Le surplus accumulé est une accumulation des surplus de chaque exercice incluant l'imputation du déficit d'ouverture de 9,45 millions de dollars.

7. Obligations contractuelles (en milliers de dollars)

TechSource

L'OPIC a paraphé un engagement contractuel avec IBM Canada afin d'offrir des services d'entretien au système TechSource. Les fonds engagés sont comme suit :

2001	3 177
2002	<u>3 180</u>
	6 357

8. Variations de l'actif et du passif à court terme (en milliers de dollars)

Les composantes des variations de l'actif et du passif à court terme comprennent :

	2000	1999
Comptes débiteurs	(1 079)	579
Revenus non facturés (court terme)	535	262
Charges payées d'avance	47	(47)
Comptes de dépôt	94	(104)
Comptes créditeurs	108	(6 691)
Revenus reportés (court terme)	<u>(507)</u>	<u>(2 129)</u>
	(802)	(8 130)

9. Opérations entre apparentés

L'OPIC est apparenté, à titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les paiements liés au logement et aux services du contentieux furent effectués avec les parties concernées pendant le cours normal des opérations.

10. Assurance

L'OPIC n'assure pas ses biens conformément à la pratique adoptée dans le cadre de la politique gouvernementale d'auto-assurance.

11. Éventualités

Congés de maladie

Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces congés ne sont pas dévolus et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des indemnités à payer en congés de maladie au cours des prochains exercices ne peut être raisonnablement déterminé et ne figure donc pas dans les présents états financiers. Le paiement des indemnités de congés de maladie est inclus dans les opérations en cours au moment où il est encouru.

12. Impôts

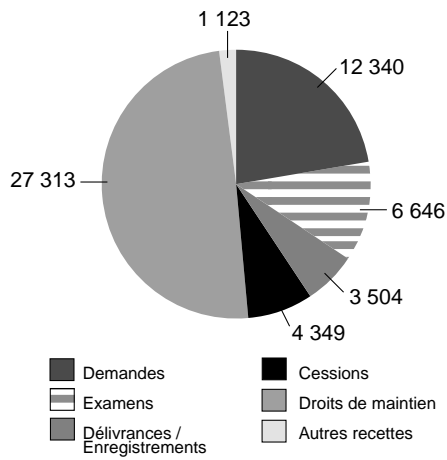
L'OPIC n'a pas à payer l'impôt sur le revenu.

13. Données comparatives

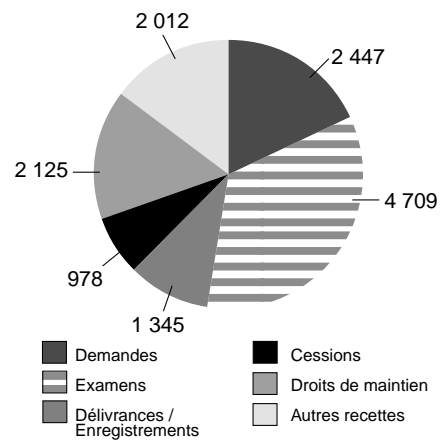
Certaines valeurs ont été réorganisées pour faciliter la comparaison avec l'exercice précédent.

Recettes par secteurs d'activité

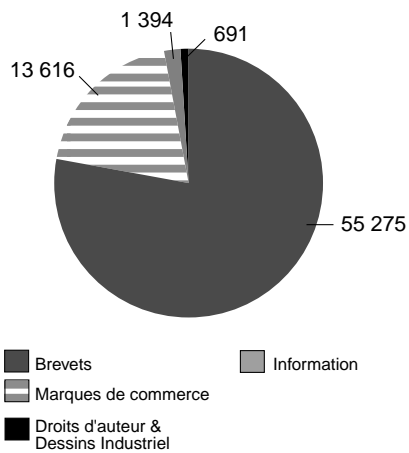
Recettes des brevets
(en milliers de dollars)



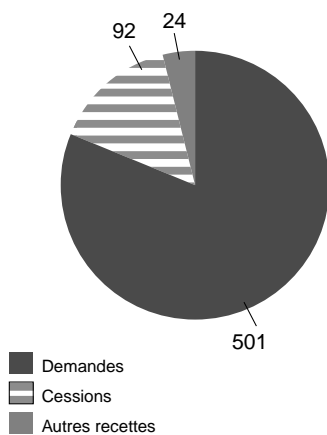
Recettes des marques de commerce
(en milliers de dollars)



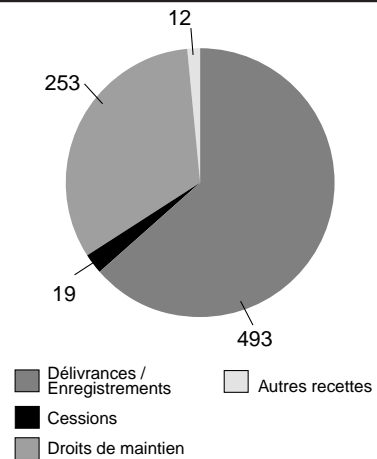
Recettes par secteurs d'activité
(en milliers de dollars)



Recettes des droits d'auteur
(en milliers de dollars)



Recettes des dessins industriels
(en milliers de dollars)



STATISTIQUES

Données sur les réalisations par secteurs d'activité

Demandes déposées	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Brevets	26 629	27 646	30 866	33 021	36 784
Nationaux	14 616	13 831	14 292	15 269	15 211
Traité de coopération en matière de brevets	12 013	13 815	16 574	17 752	21 573
Marques de commerce	29 528	32 593	33 562	37 336	42 763
Droits d'auteur	9 251	8 977	8 091	7 235	7 970
Dessins industriels	2 859	3 013	3 206	3 199	3 240
Topographies de circuits intégrés	5	13	4	3	6
Cessions	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Brevets	39 192	37 970	29 650	57 633	51 059
Marques de commerce	26 797	24 339	32 818	32 718	48 173
Droits d'auteur	1 525	2 035	951	940	1 504
Dessins industriels	789	536	544	897	827
Demandes de renseignements traitées	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Brevets	39 324	28 931	27 911	23 931	30 366
Marques de commerce	23 368	22 391	26 036	25 437	30 199
Droits d'auteur	32 285	16 054	17 448	22 468	23 567
Dessins industriels	7 111	3 399	3 601	4 168	5 533
Topographies de circuits intégrés	11	6	14	60	195
Recherches de renseignements techniques traitées	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Brevets	840	754	448	284	166
Délivrances/Enregistrements	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Brevets	8 256	7 374	5 936	11 110	13 310
Marques de commerce	14 817	17 876	18 486	18 434	16 186
Droits d'auteur	9 237	9 357	7 772	8 120	7 629
Dessins industriels	2 109	2 153	3 359	2 903	2 805
Topographies de circuits intégrés	6	9	3	5	6
Droits de maintien/Renouvellements	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Brevets	146 373	156 839	174 949	195 365	213 227
Marques de commerce	7 804	6 158	6 185	7 756	7 086
Dessins industriels	1 191	1 076	1 015	1 001	1 117
Abandons	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Brevets	12 077	21 514	18 795	21 388	21 800
Marques de commerce	9 462	10 541	11 458	12 696	12 347
Droits d'auteur	465	77	472	356	190
Dessins industriels	129	259	312	464	302
Demandes traitées*	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Brevets	11 424	13 105	16 738	17 269	18 838
Demandes d'examen	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Brevets	10 957	14 710	19 151	18 381	21 909

* Demandes traitées : acceptations et abandons (avec demandes d'examen)

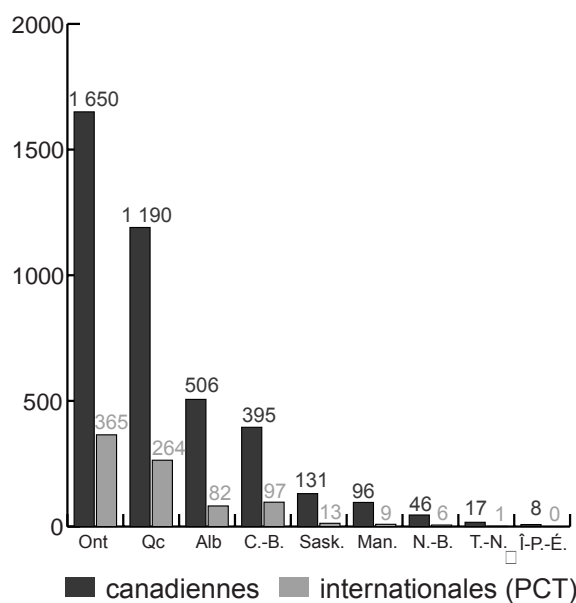
Demandes de brevets (nouvelle loi)

Catégorie	Nombre de dossiers*	Charge de travail**
Génie mécanique et civil	39 174	13 917
Génie électrique et physique	13 915	4 691
Secteur de l'informatique	22 830	8 606
Chimie organique	27 160	9 124
Biotechnologie	15 357	4 949
Chimie inorganique	25 909	9 320
Divers	16 932	5 432
Total	161 277	56 039

* Le nombre de dossiers désigne les demandes qui étaient en suspens au 31 mars 2000, assorties ou non d'une demande d'examen.

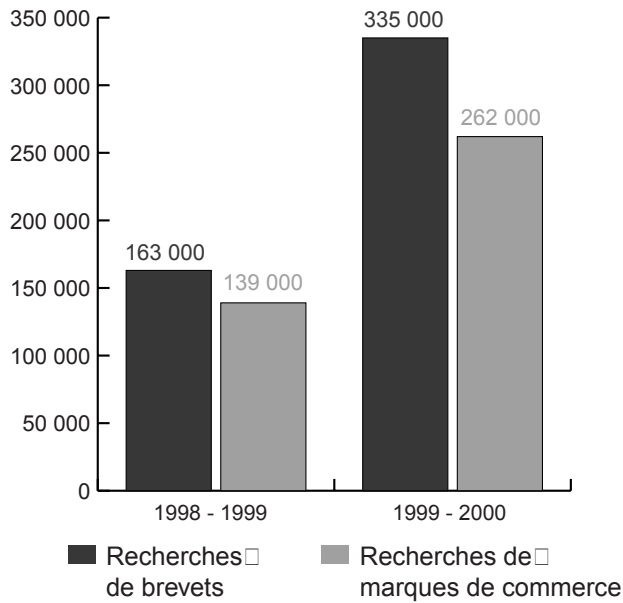
** La charge de travail désigne les demandes qui étaient en suspens au 31 mars 2000, assorties d'une demande d'examen.

Demandes de brevets déposées par des demandeurs canadiens (Ventilation par province)

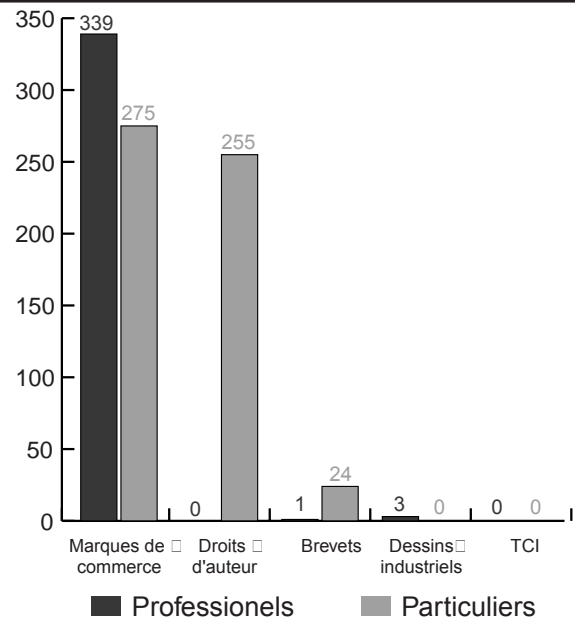


* Demandeur canadien s'entend de tout demandeur ayant indiqué une adresse canadienne.

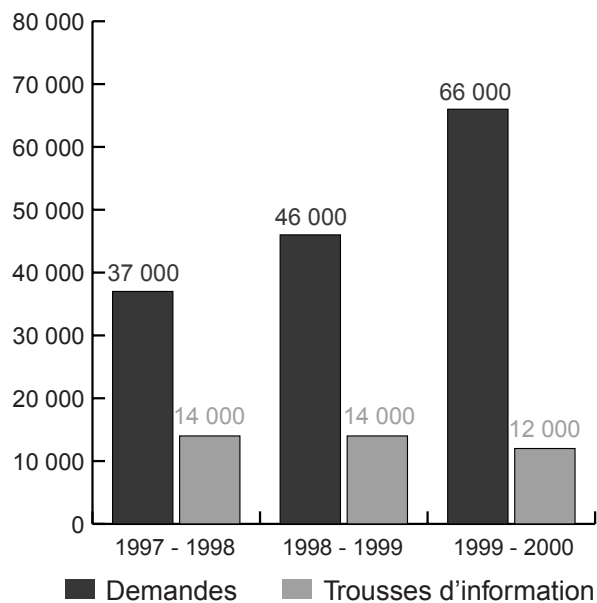
Utilisation des bases de données de l'OPIC



Nombre de demandes déposées (commerce électronique)



Renseignements généraux



Commission d'appel des brevets

Décisions finales	1998-1999	1999-2000
Renvois	13	7
Demandes traitées	13	10
Dessins industriels		
Renvois	7	5
Demandes traitées	3	3
Conflits		
Renvois	4	1
Demandes traitées	5	2
Réexamen - Article 48.1		
Dépôts	0	3
Demandes traitées	4	0
Abus - Article 67		
Renvois	3	2
Demandes traitées	3	0
Candidats à l'examen d'agent		
Brevets	84	112
Marques de commerce	29	37

Commission des oppositions des marques de commerce

Déclarations d'opposition signifiées	1998-1999	1999-2000
	1 272	1 077
Décisions rendues dans des dossiers d'opposition*		
	161	168
Avis signifiés en vertu de l'article 45		
	861	849
Décisions rendues en vertu de l'article 45**		
	533	610

* Environ 15 % des cas d'opposition se rendent à l'étape de la décision finale. Les autres sont réglés par les parties, ou alors l'une ou l'autre des deux se désiste de l'affaire.

** Environ 90 % des décisions finales rendues en vertu de l'article 45 sont des décisions de radiation automatique parce que le propriétaire inscrit n'a pas donné suite à l'avis délivré par le registraire en vertu de l'article 45.

NORMES DE SERVICE À LA CLIENTÈLE DE L'OPIC

Normes de service à la clientèle de l'OPIC

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle : au 31 mars 2000
Brevets <ul style="list-style-type: none"> accuser réception du dépôt des demandes de brevets accompagnées d'une carte-réponse pré-adressée délivrer un certificat de dépôt pour les demandes de brevets satisfaisant aux exigences de dépôt délivrer un certificat d'enregistrement du droit de propriété dès réception des documents conformes aux exigences d'enregistrement procéder à un examen de fond suivant la réception d'une demande d'examen déposée après le 1er août 1996 énumérer dans le premier rapport de l'examineur toutes les objections connues à la brevetabilité délivrer un brevet 	<ul style="list-style-type: none"> dans la journée ouvrable suivant la date de réception de la demande dans les 4 semaines suivant la date de réception de la demande dans les 4 semaines suivant la date de réception des documents dans les 23 mois suivant la date de réception d'une demande d'examen au moment de l'examen dans les 12 semaines suivant la réception des droits définitifs 	<ul style="list-style-type: none"> 1 jour ouvrable 4 semaines 4 semaines 23,4 mois au moment de l'examen 12 semaines
Commission d'appel des brevets <ul style="list-style-type: none"> Brevets <ul style="list-style-type: none"> communiquer avec le demandeur pour fixer une date d'audition Dessins industriels <ul style="list-style-type: none"> communiquer avec le demandeur pour fixer une date d'audition 	<ul style="list-style-type: none"> - dans les 24 mois suivants - dans les 2 mois suivants 	<ul style="list-style-type: none"> - 24 mois - 2 mois
Marques de commerce <ul style="list-style-type: none"> accuser réception des nouvelles demandes correctement déposées accuser réception des demandes présentées par voie électronique approuver les demandes recevables présenter le premier rapport d'examen dans le cas des demandes inacceptables publier les marques dans le <i>Journal des marques de commerce</i> approuver les marques n'ayant pas fait l'objet d'une opposition lorsque aucun rapport d'examen n'est nécessaire approuver les marques n'ayant pas fait l'objet d'une opposition lorsqu'au moins un rapport d'examen a été nécessaire délivrer les certificats d'enregistrement délivrer l'enregistrement des cessions pour les demandes déposées correctement délivrer les certificats de renouvellement 	<ul style="list-style-type: none"> dans les 7 jours ouvrables suivant la date du dépôt dans la journée ouvrable suivante dans les 5 mois suivant la date du dépôt dans les 5 mois suivant la date du dépôt dans les 6 semaines suivant l'autorisation dans les 9 mois suivant la date du dépôt dans les 17 mois suivant la date du dépôt dans les 10 jours ouvrables dans les 6 semaines suivant la réception dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des droits 	<ul style="list-style-type: none"> 22 jours ouvrables 1 jour ouvrable 11 mois 13 mois 5 semaines 14 mois 23 mois 22 jours ouvrables 4 semaines 9 jours ouvrables

Normes de service à la clientèle de l'OPIC

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle : au 31 mars 2000
<h3>Commission des oppositions des marques de commerce</h3>		
<ul style="list-style-type: none"> • répondre à la correspondance <ul style="list-style-type: none"> - opposition - article 45 • tenir une audition orale <ul style="list-style-type: none"> - opposition - article 45 • rendre une décision <ul style="list-style-type: none"> - audition orale : opposition - audition orale : article 45 - pas d'audition : opposition - pas d'audition : article 45 	<ul style="list-style-type: none"> - dans le mois suivant la réception - dans le mois suivant la réception - dans les 4 mois suivant la réception de la demande - dans les 4 mois suivant la réception de la demande - dans les 2 mois suivant l'audition orale - dans les 2 mois suivant l'audition orale - dans les 4 mois suivant l'étape de la décision - dans les 4 mois suivant l'étape de la décision 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 mois - 1 mois - 8 à 10 mois - 4 mois - 1 mois - 2 mois - 4 mois - 3 mois
<h3>Droits d'auteur</h3>		
<ul style="list-style-type: none"> • procédure ordinaire <ul style="list-style-type: none"> - transmettre la demande à l'examineur pour examen - vérifier l'exactitude de la demande - attribuer un numéro d'enregistrement de droit d'auteur; imprimer le certificat d'enregistrement; procéder à un contrôle de la qualité - poster le certificat d'enregistrement au demandeur • procédure accélérée <ul style="list-style-type: none"> - entreprendre le processus après avoir reçu la demande; informer le demandeur au téléphone • cessions et licences : vérifier l'authenticité des documents et attribuer un numéro de dossier à la réception du document original (ou de la copie certifiée) pour enregistrement; poster au demandeur le document d'enregistrement et de cession • copies ou extraits du registre • copies certifiées 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 semaines suivant la réception de la demande - 1 semaine - 1 semaine - 4 semaines suivant la réception de la demande - 3 jours ouvrables suivant la réception de la demande • 4 semaines • 2 jours ouvrables • 3 jours ouvrables 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 semaine - 1 semaine - 1 semaine - 3 semaines - 1 jour ouvrable • 3 semaines • 2 jours ouvrables • 2 jours ouvrables

Normes de service à la clientèle de l'OPIC

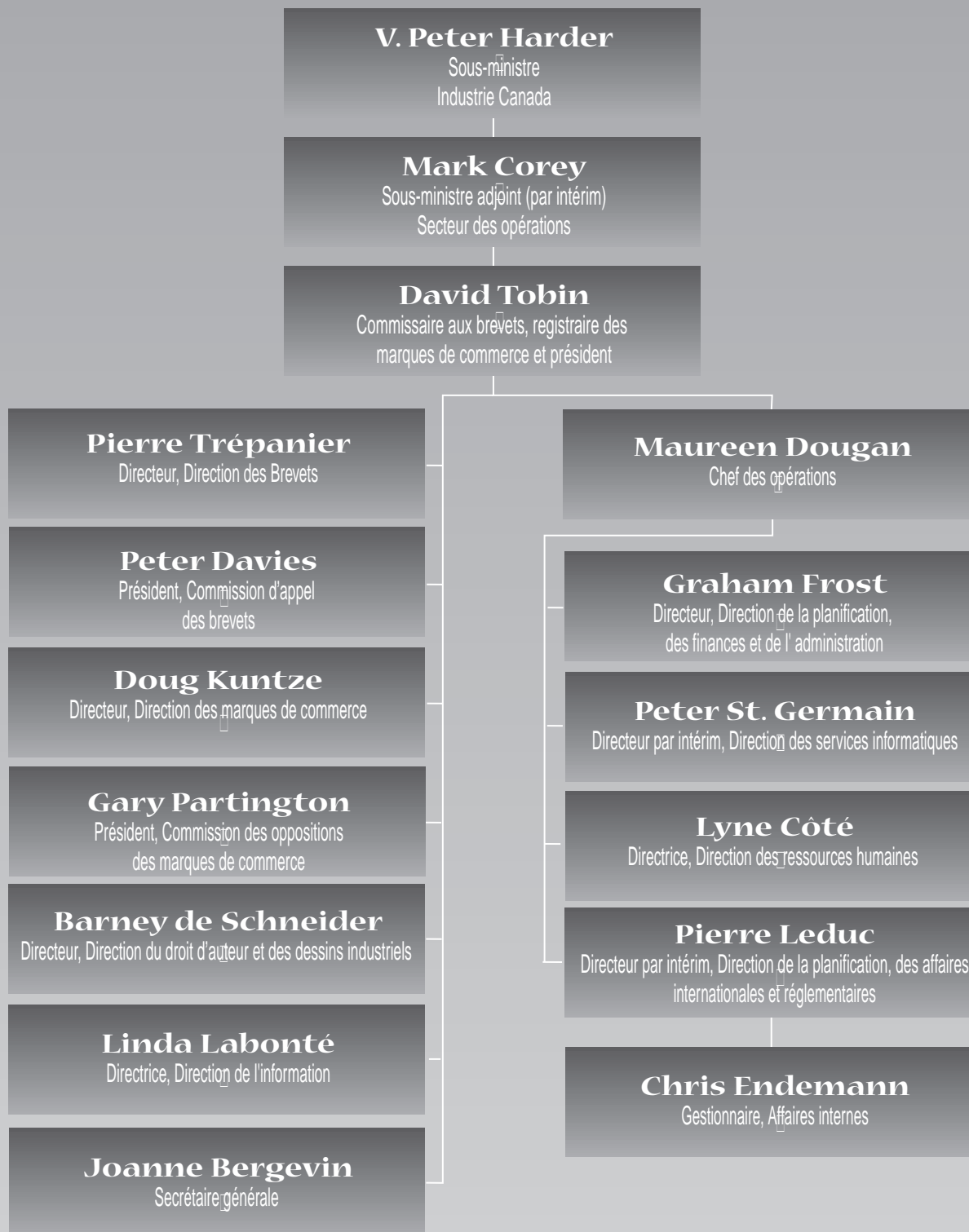
Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle : au 31 mars 2000
<p>Dessins industriels</p> <ul style="list-style-type: none"> • recevoir les demandes <ul style="list-style-type: none"> - vérifier si elles sont conformes aux exigences - attribuer une date de dépôt et un numéro de demande - préparer un certificat de dépôt ou envoyer une lettre indiquant que la demande est incomplète • classer les demandes en fonction du système canadien de classification des dessins industriels • rechercher les antériorités et les dessins enregistrés et examiner les demandes en vue de déterminer l'originalité des dessins <ul style="list-style-type: none"> - autoriser la demande, ou délivrer un rapport de l'examineur où sont exposées les lacunes • attribuer des numéros d'enregistrement <ul style="list-style-type: none"> - microficher et poster les certificats d'enregistrement • abandon et rétablissement <ul style="list-style-type: none"> - envoyer un avis d'abandon - renvoyer la demande rétablie au processus d'examen • préparer et poster le certificat de transaction et la cession • préparer et poster le certificat d'enregistrement du maintien 	<ul style="list-style-type: none"> • dans les 4 semaines suivant la réception de la demande • dans les 2 semaines suivant la classification préliminaire • dans les 9 mois suivant la réception de la demande • dans les 2 semaines suivant l'approbation - dans les 2 semaines de l'identification des dossiers - dans les 2 semaines suivant la demande • dans la semaine suivant la réception de la cession • dans la semaine suivant la réception des droits 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 semaines • 2 semaines • 11 mois • 2 mois - 2 semaines - 2 semaines • 1 semaine • 1 semaine
<p>Salle de recherche publique - Brevets (Direction de l'information)</p> <ul style="list-style-type: none"> • accès public aux documents de référence sur les brevets <ul style="list-style-type: none"> - à la Salle de recherche des brevets - à la Section des dossiers de brevets canadiens - aux archives et ailleurs • accès à un agent d'information sur la recherche • accès à des outils de recherche automatisés • article 11 • demande de documents archivés sur les brevets 	<ul style="list-style-type: none"> - 15 minutes - 15 minutes - 2 jours ouvrables • 5 minutes • poste de travail libre • 5 jours ouvrables • 2 jours ouvrables 	<ul style="list-style-type: none"> - 15 minutes - 15 minutes - 2 jours ouvrables • 5 minutes • poste de travail libre • 5 jours ouvrables • 2 jours ouvrables

Normes de service à la clientèle de l'OPIC

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle : au 31 mars 2000
<p>Salle de recherche publique - Marques de commerce (Direction de l'information)</p> <ul style="list-style-type: none"> • réponses écrites aux demandes de renseignements 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 jours ouvrables 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 jours ouvrables
<p>Section des renseignements (Direction de l'information)</p> <ul style="list-style-type: none"> • réponse aux appels • accès à un agent d'information (sur place) • accusé de réception des demandes enregistrées dans la messagerie vocale ou envoyées par courriel, Internet ou télécopieur • demande d'ordre général par courrier • envoi d'une trousse d'information par la poste 	<ul style="list-style-type: none"> • immédiatement • 10 minutes • 2 jours ouvrables • 5 jours ouvrables • 2 jours ouvrables 	<ul style="list-style-type: none"> • immédiatement • 10 minutes • 2 jours ouvrables • 5 jours ouvrables • 2 jours ouvrables
<p>Services de reproduction et de vente (Direction de l'information)</p> <ul style="list-style-type: none"> • copies en vente au comptoir <ul style="list-style-type: none"> - petite commande (moins de 5 brevets à partir de microfiches) - grosse commande (plus de 5 brevets) • copies certifiées • courrier ordinaire • photocopies <ul style="list-style-type: none"> - moins de 500 pages - plus de 500 pages • copies certifiées <ul style="list-style-type: none"> - dossiers au bureau - dossiers aux Archives publiques 	<ul style="list-style-type: none"> - 30 minutes (avant 15 h 30) - 1 jour ouvrable • 3 jours ouvrables • 5 jours ouvrables - 2 jours ouvrables - 5 jours ouvrables - 2 jours ouvrables - 5 jours ouvrables 	<ul style="list-style-type: none"> - 30 minutes - 1 jour ouvrable • 3 jours ouvrables • 5 jours ouvrables - 2 jours ouvrables - 5 jours ouvrables - 2 jours ouvrables - 5 jours ouvrables

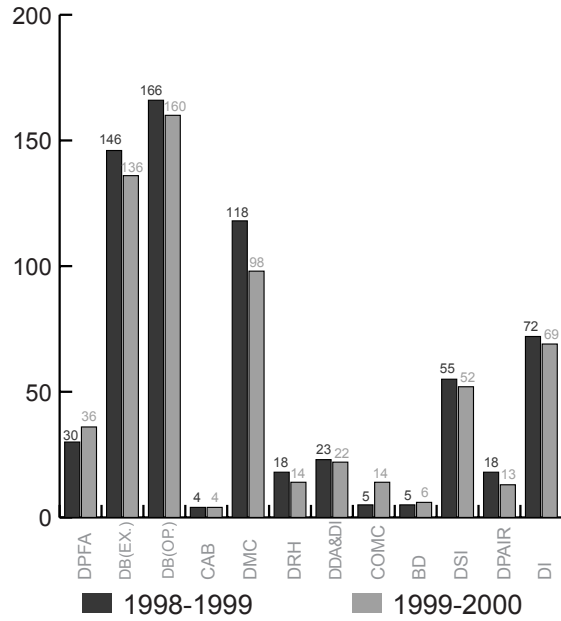
APERÇU DE L'OPIC

Organigramme

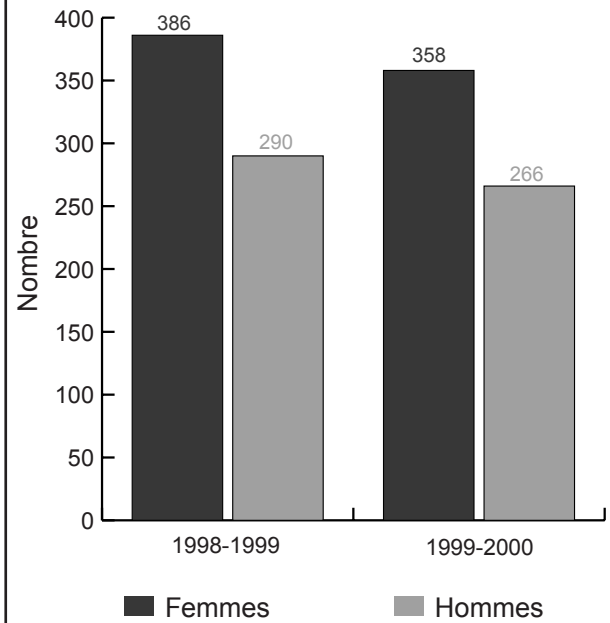


Données démographiques

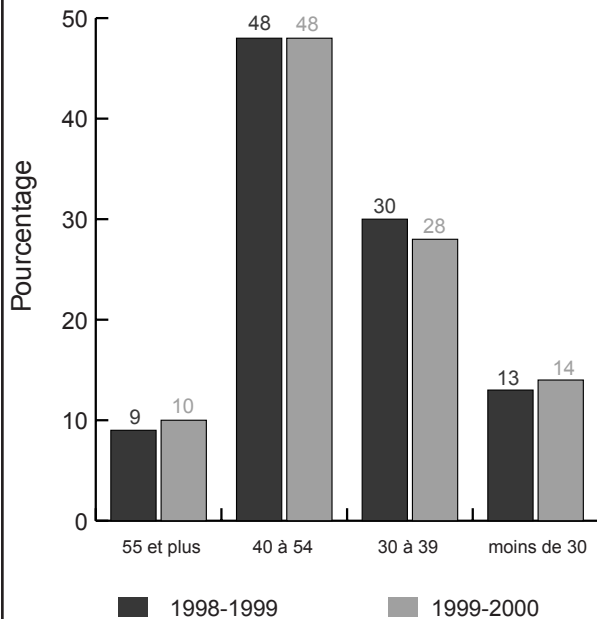
Employés par direction



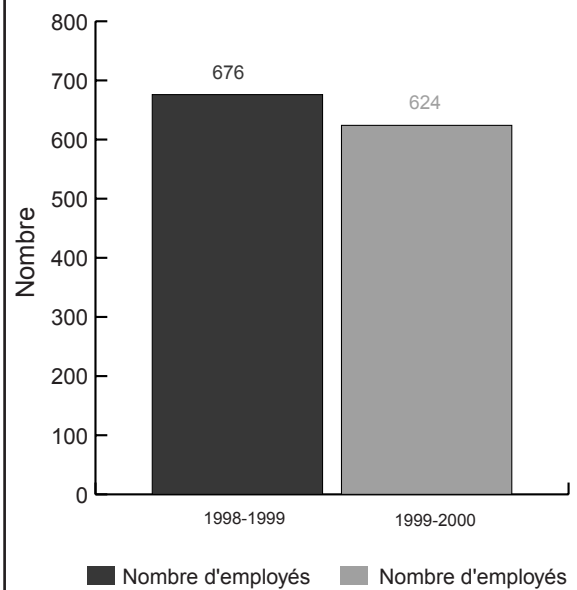
Représentation par genre



Employés par groupes d'âge



Employés de l'OPIC



Équipe de gestion

Membres du Comité de direction

Commissaire aux brevets, registraire des marques de commerce et président

David Tobin
Téléphone : (819) 997-1057
Télécopieur : (819) 997-1890
Courriel : tobin.david@ic.gc.ca

Chef des opérations

Maureen Dougan
Téléphone : (819) 997-2186
Télécopieur : (819) 997-1890
Courriel : dougan.maureen@ic.gc.ca

Secrétaire générale

Joanne Bergevin
Téléphone : (819) 953-6132
Télécopieur : (819) 997-1890
Courriel : bergevin.joanne@ic.gc.ca

Conseiller, Services juridiques

Alan Troicuk
Téléphone : (819) 953-3309
Télécopieur : (819) 997-1890
Courriel : troicuk.alan@ic.gc.ca

Président, Commission d'appel des brevets

Peter Davies
Téléphone : (819) 953-9067
Télécopieur : (819) 997-5052
Courriel : davies.peter@ic.gc.ca

Président, Commission des oppositions des marques de commerce

Gary Partington
Téléphone : (819) 994-4794
Télécopieur : (819) 997-5092
Courriel : partington.gary@ic.gc.ca

Directeur, Direction des brevets

Pierre Trépanier
Téléphone : (819) 997-1947
Télécopieur : (819) 994-1989
Courriel : trepanier.pierre@ic.gc.ca

Directeur, Direction des marques de commerce

Doug Kuntze
Téléphone : (819) 997-2423
Télécopieur : (819) 997-1421
Courriel : kuntze.doug@ic.gc.ca

Directeur, Direction du droit d'auteur et des dessins industriels

Barney de Schneider
Téléphone : (819) 997-1657
Télécopieur : (819) 953-6977
Courriel : deschneider.barney@ic.gc.ca

Directeur par intérim, Direction de la planification, des affaires internationales et réglementaires

Pierre Leduc
Téléphone : (819) 997-7243
Télécopieur : (819) 997-5052
Courriel : leduc.pierre@ic.gc.ca

Gestionnaire, Affaires internes (Communications et Relations avec les médias)

Chris Endemann
Téléphone : (819) 997-1357
Télécopieur : (819) 997-5052
Courriel : endemann.chris@ic.gc.ca

Directeur, Direction de la planification, des finances et de l'administration

Graham Frost
Téléphone : (819) 953-2990
Télécopieur : (819) 997-1890
Courriel : frost.graham@ic.gc.ca

Directrice, Direction de l'information

Linda Labonté
Téléphone : (819) 953-3504
Télécopieur : (819) 953-6004
Courriel : labonte.linda@ic.gc.ca

Directrice, Direction des ressources humaines

Lyne Côté
Téléphone : (819) 997-2673
Télécopieur : (819) 997-2987
Courriel : coté.lyne@ic.gc.ca

Directeur par intérim, Direction des services informatiques

Peter St. Germain
Téléphone : (819) 997-2923
Télécopieur : (819) 953-5059
Courriel : stgermain.peter@ic.gc.ca

Conseillers régionaux

Jean-Marie Paquette
Conseiller régional
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
5, Place Ville-Marie, bureau 800
Montréal (Québec) H3B 2G2
Téléphone : (514) 496-4739
Télécopieur : (514) 283-2247
Courriel : paquette.jeanmarie@ic.gc.ca

Conseiller régional
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
5160, rue Yonge, bureau 800
North York (Ontario) M2N 6L9
Téléphone : (416) 954-2024
Télécopieur : (514) 936-0334

Tom Boyd
Conseiller régional
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Centre de services aux entreprises Canada/
Nouvelle-Écosse
1575, rue Brunswick
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2G1
Téléphone : (902) 426-6476
Télécopieur : (902) 426-6530
Courriel : boyd.tom@ic.gc.ca